

RAPPORT ANNUEL

2021





TABLIÉ DES MATIÈRES

2	Table des matières	34	Frais d'administration et de gestion
4	Faits saillants	36	Placements
5	En un coup d'œil	53	États financiers et notes afférentes
6	Message du président	84	Comités et partenaires
10	Mot du directeur général	87	Fédération des retraités de l'Université du Québec
18	Profil des participants	89	Principaux conseillers externes
21	Service à la clientèle	90	Gestionnaires de portefeuilles
22	Gouvernance		
27	Rapport des comités		
31	Ressources humaines		
33	Technologies de l'information		

FAITS SAILLANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Le ratio de capitalisation au 31 décembre 2021 est égal à

105,2 %

incluant la PED*, et

97,4 %

en excluant la PED*

Le degré de solvabilité au 31 décembre 2021 est de

84,2 %

Le taux global de cotisation au Régime est de

19,1 %

du salaire en 2022, et diminuera à

18,5 %

du salaire en 2023

En 2022, les retraités verront leur rente augmentée des pourcentages suivants :

2,7 %

pour les rentes accumulées avant 2005 (100 % de l'indice d'augmentation des rentes publié par Retraite Québec);

1,0 %

pour les rentes accumulées de 2005 à 2017 (indexation ponctuelle);

2,0 %

pour les rentes accumulées depuis 2018 (75 % de l'indice d'augmentation des rentes)

Le passif des retraités représente

54 %

du passif total de capitalisation

INDEXATION PONCTUELLE

Les cotisations versées en 2021 permettront de verser une indexation ponctuelle de

1,0 %

en 2022

PLACEMENTS

Rendement brut de

13,55 %

en 2021

Rendement brut annualisé de

9,02 %

sur quatre ans

Actifs sous gestion de

5,7 G\$

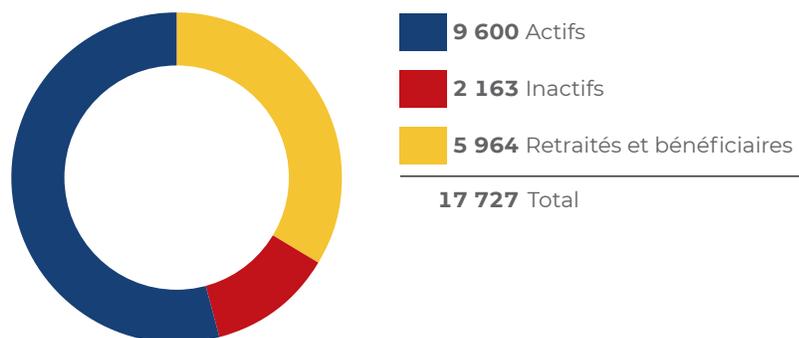
au 31 décembre 2021

*La PED (provision pour écarts défavorables) est une réserve que le RRUQ doit constituer, en vertu de la Loi, à l'aide des gains actuariels qui sont observés lors des évaluations actuarielles. Cette réserve constitue une marge de sécurité et ne peut être utilisée à d'autres fins. La PED doit atteindre un montant établi par la Loi (actuellement d'environ 716 M\$) pour être pleinement constituée. La valeur de cette réserve au 31 décembre 2021 est de 418 M\$.

EN UN COUP D'ŒIL

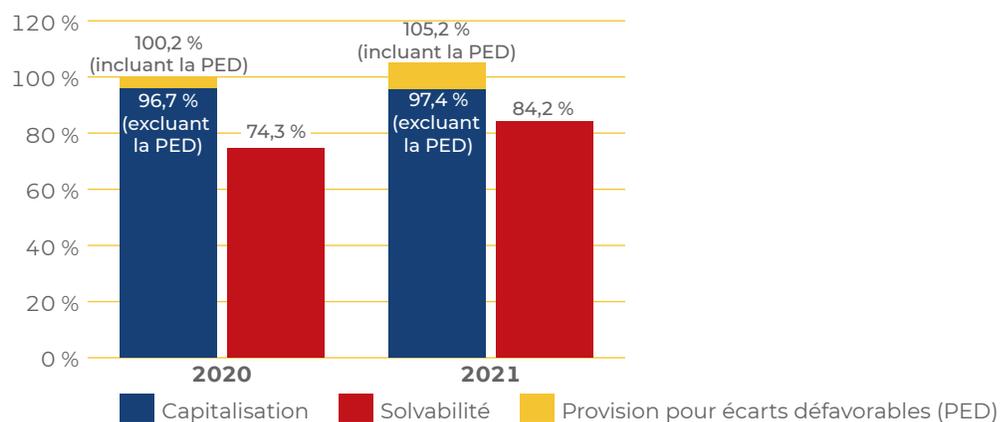
Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et de quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels par année de participation et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

Total des participants



Principaux indicateurs financiers

Ratios de capitalisation et de solvabilité au 31 décembre



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Comme vous pourrez le constater à la lecture du présent rapport annuel, la situation financière du RRUQ est excellente. Elle l'est encore davantage depuis la dernière année, à la suite des très bons rendements obtenus sur nos actifs en 2021.

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par la COVID-19. Et comme l'an passé, malgré la pandémie, la gestion des actifs, l'administration des prestations, le service aux participants et l'application de la bonne gouvernance du Régime ont été réalisés dans la continuité des hauts standards que le RRUQ s'est imposés au fil de son histoire. Afin de respecter le droit de travailler de façon sécuritaire, une grande partie des activités du Secrétariat s'est effectuée en télétravail au cours de la dernière année. De leur côté, toutes les instances du RRUQ, soit le Comité de retraite et ses sous-comités, ont tenu leurs réunions uniquement par visioconférence.

La COVID-19 a encore eu un impact sur la tenue des assemblées annuelles du RRUQ en 2021. Comme en 2020, il n'y a pas eu de tournée dans les divers établissements du réseau. Seule une rencontre par visioconférence a été tenue, le 13 mai. À la suite du sondage de satisfaction effectué après l'assemblée, il appert que les participants aient à nouveau apprécié l'expérience. Plusieurs participants et retraités du Régime ont hâte au retour de rencontres en présentiel. Ce ne sera malheureusement pas pour 2022. Compte tenu de la situation pandémique et des contraintes sanitaires qui prévalent encore au moment d'écrire ces lignes, il faut



reporter à plus tard le retour des rencontres physiques. Ainsi, en 2022, l'assemblée annuelle du RRUQ se tiendra uniquement en visioconférence, le jeudi 12 mai, de 9 h 30 à 11 h.

À noter que le Comité de retraite a statué, comme l'expérience a été très positive au cours des deux dernières années, qu'il y aurait dorénavant, une fois le retour à la normale, toujours une rencontre exclusivement en visioconférence parmi l'agenda des assemblées annuelles.

PLAN DE COMMUNICATION

Le déploiement du plan de communication du RRUQ, s'adressant aux participants et aux retraités du Régime dans le but d'améliorer la compréhension du Régime et son appréciation par l'ensemble des participants, s'est poursuivi en 2021. Il sera totalement complété en 2022. Rappelons que les deux principaux éléments du plan sont la refonte du site Internet du RRUQ ainsi que la refonte des relevés annuels des participants et des retraités. Le site Internet a donc été complètement refait en 2020, proposant un visuel actuel, convivial et plus instinctif. Les travaux concernant la refonte des relevés des participants actifs ont quant à eux été complétés en 2020 pour la production des relevés au 31 décembre 2019. Pour les participants détenant une rente différée, la refonte des relevés a été complétée en 2021. Pour les retraités, elle sera complétée en début 2022, permettant la production de leur relevé au 31 décembre 2021 avec la nouvelle mouture.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Les travaux sur la planification stratégique du RRUQ ont débuté en septembre 2019. Ceux-ci devaient se terminer en avril 2020, mais la pandémie a retardé les rencontres pendant une certaine période. Bien que certains travaux fussent réalisés en 2021, il a été jugé pertinent de faire une nouvelle réflexion car l'environnement a grandement évolué depuis deux ans. De plus, quelques membres du groupe de travail ayant quitté leurs fonctions au cours des derniers mois, il est intéressant de prendre le point de vue de ceux qui les ont remplacés. Bref, le nouveau plan stratégique du RRUQ est donc attendu en 2022. Néanmoins, un plan d'affaires ambitieux et tenant déjà en compte certaines réflexions et enjeux identifiés lors des travaux a été élaboré pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022.

PROJET DE NUMÉRISATION

La pandémie qui sévit depuis mars 2020 nous a vivement rappelé les avantages de la numérisation que nous évoquions déjà depuis quelques années : accès simplifié aux documents et recherche, protection des dossiers en cas de sinistre (copies de sauvegarde), possibilité de télétravail, tout en conservant les dossiers sécurisés.

La direction du Secrétariat, soucieuse de se prémunir contre les nombreux imprévus apportés par la situation sanitaire et d'améliorer ses processus, a soumis au Comité exécutif de novembre 2020 un projet visant à numériser tous les dossiers des participants. Le Comité exécutif a évidemment approuvé le projet. Son exécution a débuté en 2021.

POLITIQUE DE GESTION DES INCIDENTS DE CYBERSÉCURITÉ

Considérant l'importance des enjeux de cybersécurité pour une organisation comme le RRUQ, une initiative a été prévue au plan d'affaires 2020-2021 afin de mettre en place un plan d'intervention en cas de cyberincidents. La firme externe spécialisée en sécurité a été mise à contribution pour établir tant un plan qu'une politique de gestion des cyberincidents.

À la suite des discussions sur les particularités du RRUQ, la firme externe a proposé une politique adaptée au RRUQ. À cette politique, basée sur les modèles couramment utilisés, se greffe un plan de réponse aux incidents, ainsi qu'un modèle de formulaire de suivi et de registre des incidents. Le plan de réponse a été rédigé par le Secrétariat, en se basant sur les principes énoncés dans la politique et en tenant compte de sa réalité organisationnelle.

De plus, le Secrétariat a formé un groupe de travail sur la sécurité au Secrétariat qui aura pour mission d'analyser la sécurité des données sous tous ses angles et en regard de la nouvelle loi du Québec sur le sujet. Un rapport sera produit en 2022 pour établir les conclusions des travaux et les initiatives qui en découleront.

REMERCIEMENTS

Chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction après avoir œuvré au sein du Comité. Ainsi, en 2021, huit personnes ont cessé de siéger au Comité, Monsieur Claude Arbour, désigné par la corporation INRS, Monsieur Mario Beauséjour, désigné par la corporation ÉTS, Monsieur Pier-André Bouchard-St-Amant, désigné par les employés de l'ENAP, Monsieur Guy Gendron, désigné par les employés de l'UQAM,

Madame Hélène Girard, désignée par les employés de l'INRS, Monsieur André Labelle, désigné par les employés de l'UQO, Monsieur Gaël Le Corre-Laliberté, membre non votant désigné par les participants actifs et Monsieur André J. Roy, désigné par la corporation UQO. Je souligne également le départ de Monsieur Jacques Plamondon au sein du Comité d'éthique et de déontologie, dont il a assumé la présidence de 2011 à 2015. Il n'était pas membre du Comité de retraite. Je les remercie pour leur engagement et leur implication des dernières années auprès du Comité de retraite et de ses sous-comités.

Je souhaite la bienvenue à huit nouveaux membres qui se sont joints à nous, au Comité de retraite, Madame Éline-Annie Bédard, désignée par la corporation ÉTS, Monsieur François Bergeron, désigné par les employés de l'ENAP, Monsieur Valier Chouinard, désigné par les employés de l'UQAM, Madame Muriel Dufour, désignée par la corporation UQO, Madame Debbie Gendron, désignée par la corporation TÉLUQ, Madame Ramona Szanto,

membre non votante désignée par les participants actifs, Monsieur Jessy Tremblay, désigné par les employés de l'INRS et Monsieur Rudy Vianna, désigné par les employés de l'UQO. Je souligne également l'arrivée au Comité d'éthique et de déontologie de Madame Lyne Claude, membre externe; elle n'est pas membre du Comité de retraite.

Je souhaite également souligner le dévouement des membres actuels du Comité de retraite et des sous-comités. Leur contribution à nos travaux est essentielle à la bonne gestion de votre régime de retraite. Je tiens aussi à remercier le directeur général du RRUQ et toute son équipe du Secrétariat pour leur excellent travail et leur soutien continu.

Je termine en vous souhaitant une bonne lecture.

Bien respectueusement,
Le président, Louis Dufresne

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers membres,

Le ratio de capitalisation du Régime a poursuivi, en 2021, sa progression entreprise il y a quelques années. Au 31 décembre 2021, il est évalué à 105,2 %, comparativement à 100,2 % un an plus tôt, témoignant de la santé financière du Régime. La valeur des actifs du RRUQ s'établit à 5,7 milliards de dollars au 31 décembre 2021, une augmentation de 600 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Le RRUQ a connu un très bon rendement sur ses actifs en 2021, soit un taux de 13,55 %, dans une autre année marquée par la COVID-19. La juste valeur marchande des titres obligataires a été négativement affectée par la hausse généralisée des taux d'intérêt, mais la résilience des marchés boursiers, notamment, a largement compensé. Ce rendement est nettement supérieur aux besoins actuariels et a contribué à augmenter davantage les marges de sécurité pour établir la situation financière du Régime au 31 décembre 2021, lesquelles sont à des sommets historiques depuis l'adoption de la Politique de financement, autre témoignage de la santé financière du Régime. Ces marges représentent un coussin de sécurité d'environ 850 millions de dollars.

Sur une période de quatre ans, le rendement annualisé du Régime s'élève à 9,02 %. Sur 10 ans, le rendement annualisé est égal à 10,00 %.



ANALYSE DES RISQUES DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

Il incombe au Comité de retraite d'identifier et de mesurer les risques de la situation financière du Régime et de mettre en place les stratégies nécessaires pour gérer et mitiger l'impact de ces risques. Nous avons annoncé, dans le rapport annuel de l'an dernier, que le RRUQ procéderait en 2021 à une étude de projection stochastique sur 10 ans de son actif et de son passif, ce qui permettrait un plus grand éclairage sur la situation financière du Régime.

L'analyse a été effectuée au cours de l'été avec l'aide de nos actuaires externes. Les résultats de l'étude ont été présentés au Comité de retraite à sa réunion d'octobre. De plus, la Politique de financement relevant de la Table réseau de négociation, les résultats de l'étude ont aussi été partagés avec celle-ci.

L'étude a démontré que le risque principal de la Politique de financement, soit que la probabilité que la cotisation totale excède 22 %, n'est pas élevé, ce qui est une bonne nouvelle. En 2018, lors des travaux menant à la révision de la Politique de placement, l'étude qui avait été faite montrait un risque légèrement supérieur à celui mesuré dans l'étude de 2021. Effectivement, la probabilité que la cotisation excède 22 % dans au moins une année sur une période de 10 ans était de 8 % en 2018, elle est maintenant égale à 5,2 %.

POLITIQUE DE PLACEMENT

L'implantation des changements prévus à la Politique de placement du RRUQ lors de sa révision au 1^{er} juillet 2019 s'est poursuivie en 2021. Les allocations dans les classes d'actifs dites alternatives (dette de croissance, immobilier, infrastructures et placements privés) sont favorisées par rapport aux classes traditionnelles (obligations canadiennes et actions publiques).

TAUX DE COTISATION AU RÉGIME

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs. Bien que relativement stable, elle peut fluctuer d'une année à l'autre en fonction de la Politique de financement du Régime. Ainsi, le taux global de cotisation qui était égal à 18,9 % des salaires en 2021 est passé à 19,1 % des salaires en 2022. Il sera égal à 18,5 % des salaires en 2023.

INDEXATION PONCTUELLE

Conformément au mécanisme d'indexation ponctuelle prévu à la Politique de financement du RRUQ, les employeurs participant au Régime ont versé pour l'année civile 2021 une cotisation de 1,15 % de la masse salariale assujettie au RRUQ dans un compte d'épargne hors du Régime. En 2022, les sommes accumulées dans ce compte serviront à payer intégralement une modification au RRUQ permettant de verser aux retraités admissibles une indexation ponctuelle sur la portion de leur rente constituée avec les années de service accumulées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2017. Ce taux d'indexation sera égal à 1,0 %, soit le même taux que l'an dernier.

Votre tout dévoué,

Alain Vallée, directeur général

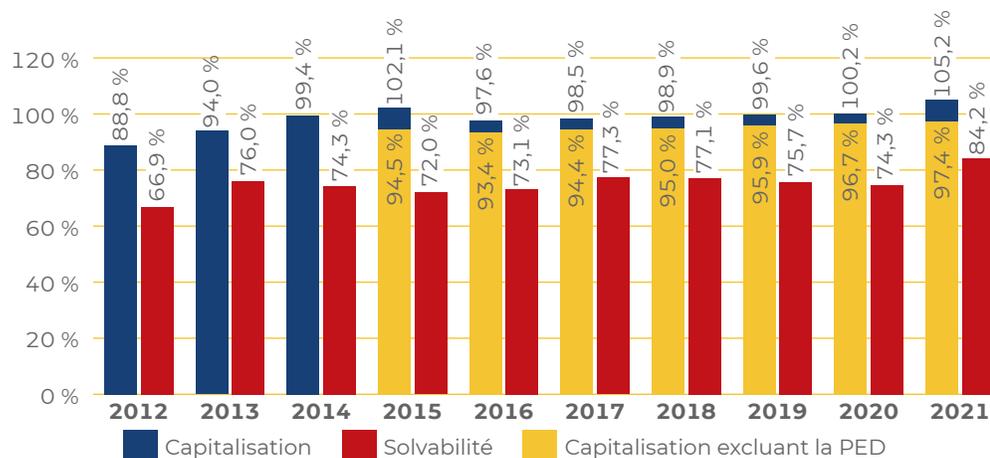
RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ACTUARIAT



Eve Belmonte, Directrice de l'actuariat

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime
- Collaborer avec le Comité de retraite et les intervenants concernés pour assurer l'application de la Politique de financement, et effectuer des recommandations quant à son usage ou son contenu lorsque requis

Historique des ratios de capitalisation et de solvabilité (%) au 31 décembre



SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

Bases d'évaluation statutaire

Capitalisation

- Hypothèse de continuité du Régime
- Financement ordonné à long terme
- Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement
- Une provision pour écarts défavorables (PED) doit être constituée à partir des gains actuariels

Solvabilité

- Hypothèse de terminaison du Régime
- Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)

1. Évaluation actuarielle de capitalisation

L'évaluation actuarielle de capitalisation sert à déterminer le taux de cotisation requis au RRUQ. La dernière évaluation actuarielle complète enregistrée auprès de Retraite Québec est celle en date du 31 décembre 2020.

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021, comparés à ceux des deux années précédentes, sont présentés ci-dessous :

Évaluation actuarielle de capitalisation

(millions \$)	31 décembre		
	2021	2020	2019
Actif	5 660	5 064	4 713
Réserve (PED*)	(418)	(178)	(174)
Actif au compte général	5 242	4 886	4 539
Passif	(5 382)	(5 052)	(4 732)
Surplus/(déficit) au compte général	(140)	(166)	(193)
Ratio de capitalisation (actif total)	105,2 %	100,2 %	99,6 %
Ratio de capitalisation (compte général)	97,4 %	96,7 %	95,9 %
Taux d'actualisation avant marge	5,91 %	5,65 %	6,13 %
Moins la marge pour écarts défavorables	(1,25 %)	(0,92 %)	(1,16 %)
Taux d'actualisation après marge (hypothèse de rendement de la Caisse à long terme)	4,66 %	4,73 %	4,97 %
Rendement de la Caisse, net des frais	12,8 %	8,25 %	11,64 %

* PED = provision pour écarts défavorables requise par la Loi constituée par les gains actuariels

Depuis 2016, la situation financière de capitalisation du RRUQ connaît une amélioration graduelle, ce qui est une conséquence directe de l'application de la Politique de financement. En effet, c'est la fluctuation annuelle du taux d'actualisation qui fait en sorte de stabiliser le ratio de capitalisation et le taux de cotisation au RRUQ. Le taux d'actualisation correspond au rendement espéré de la Caisse à long terme (5,91 % au 31 décembre 2021), duquel on soustrait une marge pour écarts défavorables, en d'autres mots, un coussin de sécurité. En réduisant l'espérance de rendement futur de la Caisse pour évaluer les obligations du Régime, on reporte la reconnaissance des gains actuariels et on crée un coussin de sécurité qui permet d'absorber d'éventuelles pertes futures. Ce coussin de sécurité a une valeur d'environ 850 M\$ au 31 décembre 2021.

La Politique de financement du RRUQ stipule que la marge pour écarts défavorables doit demeurer à l'intérieur des balises suivantes :

Marge pour écarts défavorables

Marge minimale	Marge maximale
0,25 %	1,25 %

Au 31 décembre 2021, la marge maximale est atteinte, ce qui signifie qu'une partie des gains actuariels révélés en 2021 doit être reconnue immédiatement et conformément à la Loi, transférée à la réserve statutaire (PED). Cette réserve statutaire constitue en réalité un deuxième coussin de sécurité pour le RRUQ, en plus du montant de 850 M\$ généré par l'utilisation de la marge pour écarts défavorables. Depuis la mise en place de la Politique de financement, la PED demeurait stable car la fluctuation de la marge pour écarts défavorables faisait en sorte qu'aucun gain actuariel n'était reconnu et transféré à cette PED. Au 31 décembre 2021, des gains actuariels de 227 M\$ ont été transférés dans la PED. La PED est utilisée chaque année pour financer la moitié de la cotisation requise pour financer le déficit de capitalisation du compte général.

Au 31 décembre 2021, si l'on tient compte de la PED, le RRUQ affiche un surplus de 278 M\$. Toutefois, la Loi exige que les sommes accumulées dans la PED ne soient pas prises en compte lorsqu'on calcule le financement requis au RRUQ. Ainsi, en soustrayant la PED de 418 M\$ des actifs du RRUQ, la situation financière affiche plutôt un déficit de 140 M\$ (déficit du compte général), et la Loi exige que ce déficit de 140 M\$ soit financé sur 15 ans. Ceci constitue l'une des trois composantes de la cotisation totale au RRUQ. Pour plus de détails sur le taux de cotisation, veuillez vous référer à la section suivante.

2. Évaluation actuarielle de solvabilité

Conformément à la Loi, le rapport d'évaluation actuarielle du RRUQ doit contenir une évaluation de sa situation financière sur base de solvabilité. La situation pour les trois dernières années est présentée dans le tableau suivant :

Évaluation actuarielle de solvabilité

(millions \$)	2021	31 décembre 2020	2019
Actif	5 647	5 053	4 703
Passif	(6 705)	(6 798)	(6 214)
Surplus/(déficit)	(1 058)	(1 745)	(1 511)
Degré de solvabilité	84,2 %	74,3 %	75,7 %

Contrairement à la capitalisation, la situation financière de solvabilité fluctue annuellement selon les conditions économiques en vigueur en date de l'évaluation actuarielle. En 2021, les taux d'intérêt applicables au calcul du passif actuariel ont augmenté, causant une diminution du passif actuariel. De plus, les gains de rendement observés en 2021 ont contribué à réduire de façon importante le déficit de solvabilité. Bien que ce déficit de 1 058 M\$ au 31 décembre 2021 ne doive pas être financé, le degré de solvabilité de 84,2 % est pris en considération lors de l'acquittement des prestations de cessation d'emploi, pour les participants qui choisissent le transfert de leurs droits accumulés sous forme d'une somme forfaitaire.

TAUX DE COTISATION

Conformément à la Loi, la cotisation totale au RRUQ comporte trois composantes. Une description des composantes ainsi que les taux applicables en 2022 et 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. La répartition des composantes varie d'une année à l'autre en application de la Politique de financement.

	Description	Cotisation 2023 (% du salaire)	Cotisation 2022 (% du salaire)
Cotisation d'exercice	Cotisation servant à financer le coût des prestations octroyées dans l'année courante aux participants actifs	16,0 %	16,2 %
Cotisation de stabilisation	Cotisation requise par la Loi servant à financer une marge de sécurité	1,5 %	1,7 %
Cotisation d'équilibre	Cotisation requise par la Loi servant à financer le déficit de capitalisation de 140 M\$	1,0 %	1,2 %
Cotisation totale	Cotisation totale minimale requise par la Loi	18,5 %	19,1 %

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs participant au RRUQ. Ainsi, la cotisation salariale des employés est égale à 9,55 % du salaire en 2022 et à 9,25 % du salaire en 2023.

Puisque la cotisation salariale est calculée sur le salaire ajusté, qui est égal au salaire réduit de 25 % du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles (MGA), la cotisation salariale des employés est égale à 11,40 % du salaire ajusté en 2022, et à 11,09 % du salaire ajusté en 2023.

La ventilation de la cotisation salariale est présentée ci-dessous pour 2022 et 2023 :

Cotisation en fonction du salaire ajusté

	2023	2022
Cotisation salariale d'exercice	9,59 %	9,67 %
Cotisation salariale de stabilisation	0,90 %	1,01 %
Cotisation salariale d'équilibre	0,60 %	0,72 %
Cotisation salariale totale	11,09 %	11,40 %

Les employeurs participant au RRUQ cotisent exactement le même pourcentage que les employés, c'est-à-dire 11,40 % du salaire ajusté en 2022, et 11,09 % du salaire ajusté en 2023.

INDEXATION DES RENTES

Chaque année, les retraités du RRUQ ont droit, à leur date d'anniversaire de retraite, à une certaine augmentation de leur rente qui dépend de leurs années de participation (c'est-à-dire les années pour lesquelles ils ont cotisé au RRUQ). Les détails sont présentés ci-dessous :

1. Rentes accumulées avant 2005

Les retraités ayant participé au RRUQ avant 2005 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée avant 2005 égale à 100 % de l'indice d'augmentation des rentes publié par Retraite Québec (IAR). Cet indice est égal à 2,7 % en 2022.

2. Rentes accumulées de 2005 à 2017

Les retraités ayant participé au RRUQ à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2017 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée de 2005 à 2017 égale à l'IAR moins 3 % (au minimum 0 %). Ce pourcentage est donc de 0 % en 2022.

Toutefois, un mécanisme d'indexation ponctuelle a été mis en place en 2018 avec l'objectif de verser une indexation additionnelle à la garantie de base du RRUQ. Ce mécanisme, qui est financé par des cotisations de l'employeur, ne garantit cependant pas le niveau des indexations futures, puisque celui-ci dépendra du résultat des évaluations actuarielles annuelles.

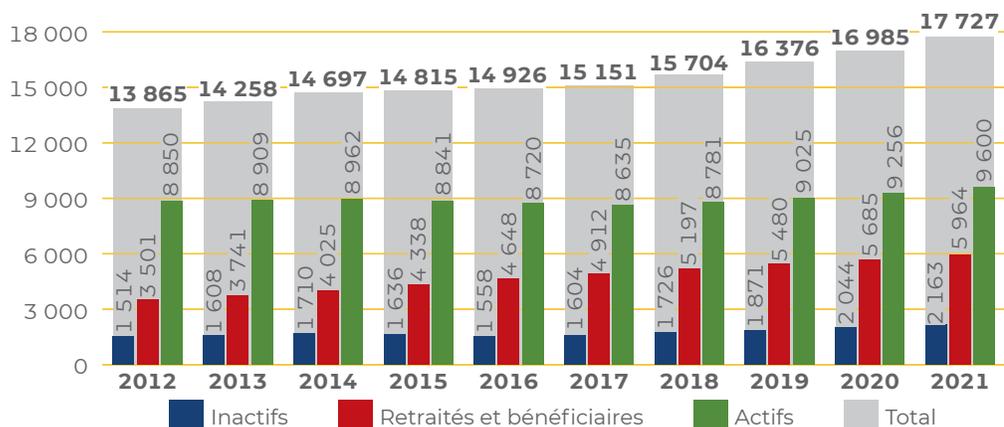
Le taux d'indexation ponctuelle applicable en 2022 est de 1,0 %. Ainsi, l'augmentation des rentes admissibles est de 1,0 %. Le versement de l'indexation ponctuelle nécessite une modification au Règlement du RRUQ qui, au moment de la préparation de ce rapport, est en cours de traitement. Dès que le processus de modification sera conclu, les retraités admissibles recevront une communication du RRUQ concernant l'augmentation de leur rente.

3. Rentes accumulées depuis 2018

Les retraités ayant participé au RRUQ depuis le 1^{er} janvier 2018 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée depuis le 1^{er} janvier 2018 égale à 75 % de l'IAR (arrondi à une décimale), donc 2,0 % en 2022.

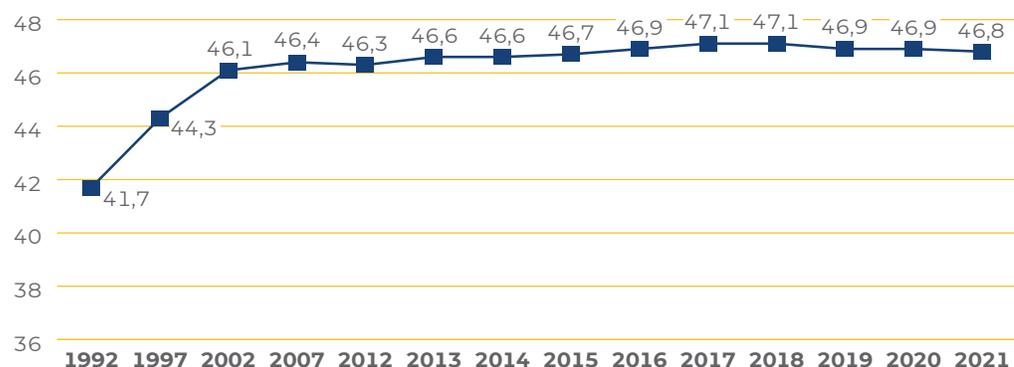
PROFIL DES PARTICIPANTS

Évolution du nombre de participants (au 31 décembre)



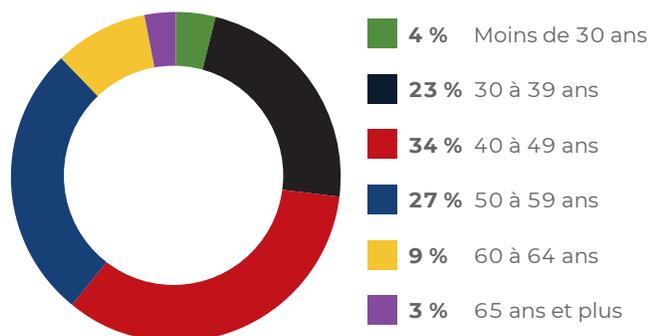
Le nombre total de participants a connu une croissance de 4,4 % en 2021. Le nombre de participants actifs a augmenté de 3,7 %, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 4,9 %.

Évolution de l'âge moyen des participants actifs (au 31 décembre) (en années)



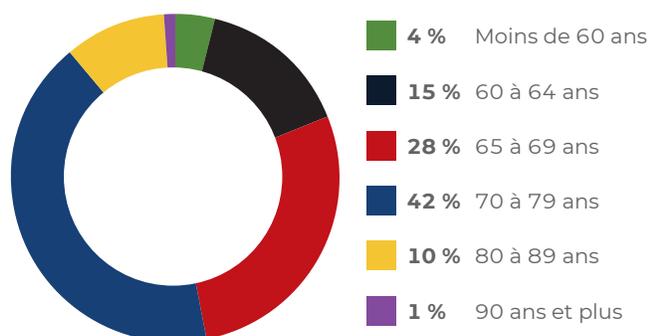
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis plusieurs années.

Ventilation des participants actifs par groupe d'âge



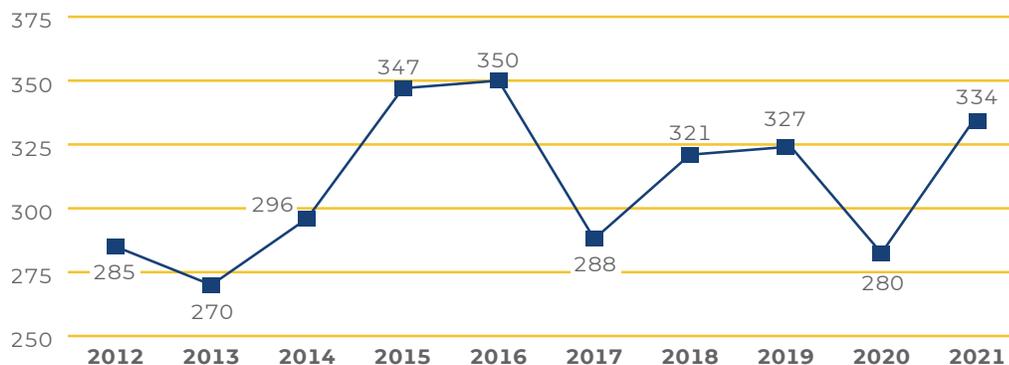
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

Ventilation des retraités et bénéficiaires par groupe d'âge



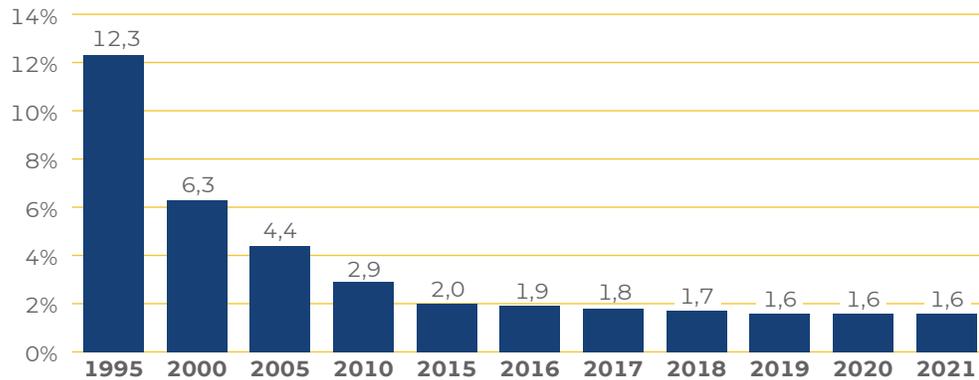
L'âge moyen des 5 964 retraités et bénéficiaires s'élève à 71,1 ans et 19 % de ceux-ci ont moins de 65 ans.

Nouveaux retraités



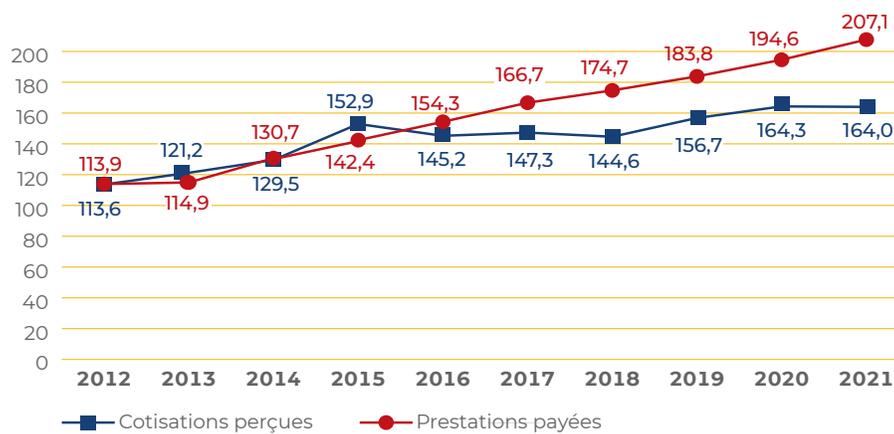
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis plusieurs années.

Évolution du ratio du nombre de participants actifs par retraité et bénéficiaire



L'un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités. Étant donné la stabilité des effectifs du réseau de l'Université du Québec, ce ratio est appelé à diminuer au cours des prochaines années, ce qui signifie une augmentation du poids des obligations financières du Régime découlant des retraités et bénéficiaires.

Flux monétaire (en M\$)

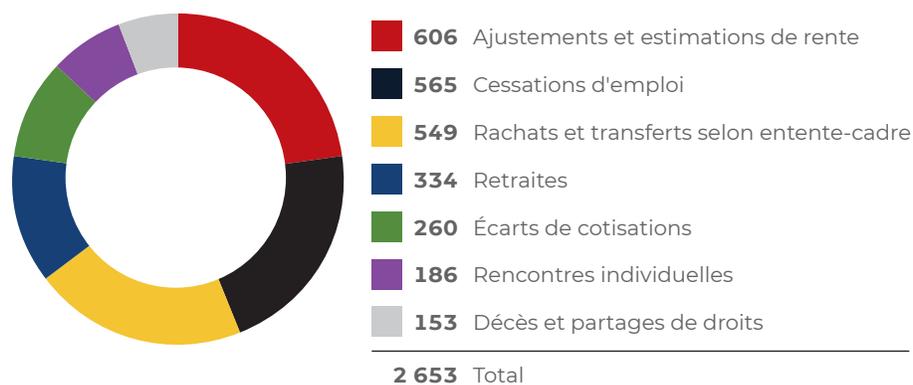


SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2021, le Secrétariat a reçu 2 653 demandes de service, qui se répartissent comme suit :

Service à la clientèle



GOVERNANCE

La structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. La communication et la collaboration entre le Comité de retraite et la Table réseau, de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs, sont également essentielles au bon fonctionnement du Régime.

Le Comité de retraite est l'administrateur du RRUQ. Son rôle est d'assurer la saine gestion et l'administration du Régime, conformément aux lois et aux dispositions du Règlement du RRUQ¹. Le Comité de retraite peut présenter ses recommandations quant aux modifications qui pourraient être apportées au Régime, mais il ne détient pas le pouvoir de modifier les dispositions du Règlement du RRUQ. C'est l'Assemblée des gouverneurs qui a le pouvoir de modifier le Règlement du RRUQ après avoir reçu un avis, à cet effet, de la Table réseau.



Sylvie Bombardier, Directrice aux affaires juridiques et à la gouvernance

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le Comité de retraite est composé de 29 membres² répartis comme suit :

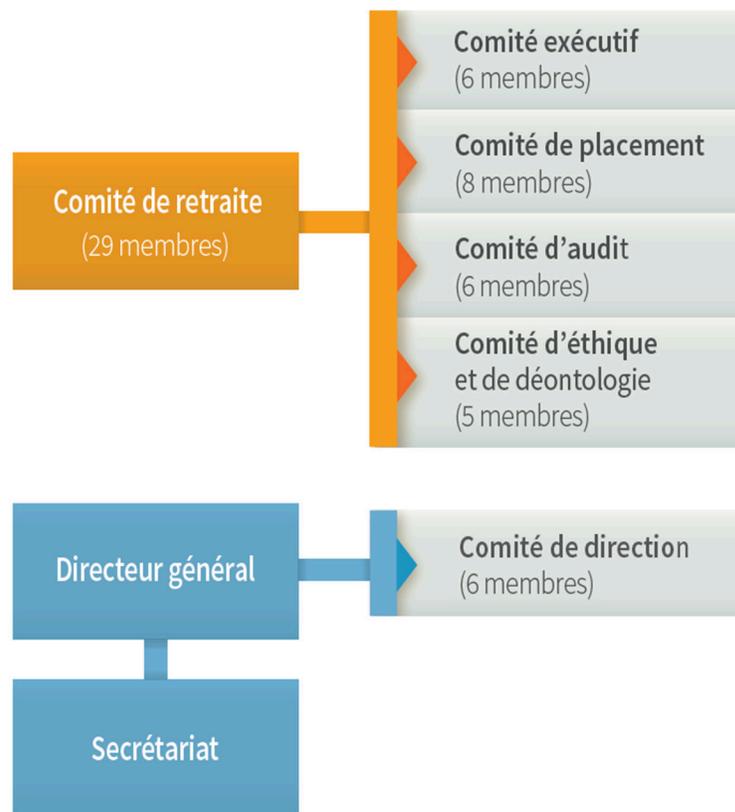
- Chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité »³ du Règlement du RRUQ désigne un membre.
- Les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité » du Règlement du RRUQ désignent un membre.
- 4 membres sont élus à l'occasion de l'assemblée annuelle :
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire. Cela signifie que le Comité de retraite doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires.

1 Le Règlement du RRUQ réfère plus précisément à l'annexe 6-B *Régime de retraite de l'Université du Québec* du règlement général 6 *Ressources humaines*.

2 Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires », page 84.

3 Conformément à la disposition 22.1 du Règlement du RRUQ, les corporations ou entreprises couvertes par la définition « autre unité » ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins 50 participants le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.



MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RRUQ

Les modifications habituelles de mise à jour ont été apportées au Règlement du RRUQ en 2021 :

- Mise à jour du taux d'intérêt applicable pour la dernière année (article 2.1.18);
- Mise à jour des taux de cotisations salariales applicables depuis le 1^{er} janvier 2018 (article 11.8);
- Mise à jour de la liste des rentes viagères converties des cotisations volontaires (appendice IV);
- Versement de l'indexation ponctuelle (appendice III).

D'autres modifications ont également été apportées au Règlement du RRUQ, telles que résumées ci-après :

- Modification ayant pour objet de permettre expressément le rachat de service dans les cas de grève ou de lock-out (nouvel article 14.9 et modifications de concordance aux sections 14 et 15 du Règlement);
- Mise à jour de l'adresse postale de l'une des « autres unités » qui participent au Régime (appendice II);
- Ajustement visant à préciser de quelle façon doit être arrondi le taux d'indexation des rentes, en conformité avec les instructions reçues de la Table réseau (article 7.7);
- Ajustement de la disposition qui décrit les modalités de la rente temporaire pouvant être versée par le Régime, afin de faire concorder le libellé de l'article avec celui de l'article 91.1 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et ainsi éviter toute confusion quant à la possibilité que le versement de cette rente temporaire cesse avant l'âge de 65 ans (article 8.3).

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement intérieur du Comité de retraite est révisé régulièrement et au cours de l'année 2021, différents ajustements y ont été apportés, notamment pour tenir compte de l'adoption de la Politique de gestion des incidents de cybersécurité.

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE CYBERRISQUES

Dans un contexte marqué par les conditions très difficiles du marché de l'assurance cybernétique, les démarches nécessaires ont été effectuées afin de procéder au renouvellement de la police d'assurance cyberrisques du RRUQ, souscrite l'année précédente. Malgré l'importante augmentation de la tarification, l'assurance cyberrisques demeure un bon moyen pour le RRUQ, avec les différentes mesures de prévention et de gestion des cyberrisques mises en place par le Secrétariat, de faire preuve de diligence et d'assurer une réponse rapide en cas de cyberincident.

RÉFORME DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Dans la foulée de la multiplication des cas de fuites de données et des cyberattaques visant de nombreuses entreprises à travers le monde, le gouvernement québécois a adopté, le 21 septembre 2021, le projet de loi n°64 intitulé *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*⁴. Ce projet de loi apporte notamment des modifications majeures à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*⁵, à laquelle le RRUQ est soumis à l'égard des renseignements personnels qu'il détient au sujet de ses participants, bénéficiaires, employés et au sujet des autres personnes concernées par les activités du RRUQ. Les impacts de cette réforme législative sont nombreux et dans ce contexte, le Secrétariat a mis sur pied un groupe de travail sur la sécurité des renseignements personnels, groupe qui est formé d'employés issus des différentes directions du Secrétariat. Au courant de la dernière année, les membres du groupe de travail ont brossé un portrait de la circulation des renseignements personnels au RRUQ et ont réalisé un exercice visant à établir un profil de risques associés à la gestion des renseignements personnels.

COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés annuels de participation, avis des séances de l'assemblée annuelle, nominations des membres élus à l'occasion de l'assemblée annuelle), les avis suivants leur ont été transmis :

18 février 2021

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ ayant pour objet la refonte globale du Règlement.

25 février 2021 et 28 juillet 2021

Un avis du 25 février 2021 concernant la fin de la participation du Comité de retraite du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique (ci-après «Polytechnique») à l'entente de transfert en vigueur avec le RRUQ, avis qui a toutefois été remplacé, le 28 juillet 2021, par un avis informant que Polytechnique suspendait indéfiniment sa participation à l'entente de transfert, sans y mettre fin.

14 juin 2021

Un avis concernant la possibilité de prendre rendez-vous pour rencontrer, par visioconférence ou téléphone, un intervenant du Secrétariat afin d'obtenir de l'information en lien avec le dossier de retraite.

22 juin 2021

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ ayant pour objet de permettre expressément le rachat d'une période d'absence en raison d'une grève ou d'un lock-out.

4 L.Q. 2021, c. 25

5 RLRQ, c. P-39.1

21 juillet 2021

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ qui visent le versement de l'indexation ponctuelle ainsi que des mises à jour et précisions diverses.

4 août 2021

Un avis concernant la procédure à suivre pour présenter une demande de rachat d'une période de grève ou de lock-out (en suivi de l'avis du 22 juin 2021).

2 septembre 2021

Un avis concernant le taux de cotisation au RRUQ pour 2022.

FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ ET DES EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT

Le Comité de retraite encourage constamment ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. À cet effet, le Secrétariat donne des formations aux membres du Comité de retraite et il transmet fréquemment des informations concernant des formations données par des organismes externes.

Enfin, pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités, afin d'effectuer les suivis auprès des conseillers externes et pour veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.

RAPPORT DES COMITÉS



Comité de retraite

Au cours des six réunions du Comité tenues en 2021, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur la situation financière du RRUQ, le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020, le taux de cotisation du Régime, l'assurance responsabilité des fiduciaires, l'assurance cyberrisques, la politique sur la gestion des incidents de cybersécurité et le plan d'intervention advenant un cyberaccident, le budget et les états financiers. En particulier, il a pris connaissance du rapport sur l'étude des risques sur la situation financière du Régime qu'il avait commandé à la firme d'actuaire externes qui accompagne le RRUQ. L'étude a démontré que le risque principal de la Politique de financement, soit que la probabilité que la cotisation totale excède 22 %, est faible, ce qui est une bonne nouvelle. Le Comité de retraite a aussi pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires et des suivis trimestriels du rendement du Régime, en plus des dossiers récurrents.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général.

Comité exécutif

Le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2021. Il a tenu six réunions. Il a discuté de la situation financière du RRUQ dont l'étude stochastique actif-passif pour en évaluer les risques, du dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020, du taux de cotisation au Régime, de l'étude de mortalité, du plan d'affaires annuel, du budget, du mandat de la firme d'actuaire externes, des cyberrisques et de la cyberassurance et de l'assurance responsabilité des fiduciaires. Il a fait des recommandations au Comité de retraite à ces sujets. Le Comité exécutif s'est aussi penché sur certaines modifications à apporter au Règlement intérieur du RRUQ. Compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les membres, à leur réunion de mars, ont recommandé au Comité de retraite de tenir exceptionnellement par visioconférence seulement l'assemblée annuelle 2021, comme ce fut le cas en 2020. Celle-ci s'est tenue le 13 mai 2021.

De plus, le Comité exécutif a participé aux travaux sur la planification stratégique du RRUQ. Les membres du Comité exécutif ont également procédé à l'autoévaluation du Comité exécutif. Les membres sont ainsi d'avis qu'ils ont adéquatement rempli les obligations qui découlent des pouvoirs qui leur ont été impartis et des mandats que le Comité de retraite leur a confiés.



Comité de placement

En 2021, le Comité de placement a tenu sept réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires, la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré 15 gestionnaires de portefeuilles.

Dans le cadre de la Politique de placement implantée en juillet 2019, le Comité de placement a approuvé des modifications aux poids des grandes classes d'actifs vers les cibles ultimes. Ainsi, les allocations aux classes d'actifs «Obligations canadiennes» et «Actions canadiennes» ont été réduites pour augmenter les allocations aux classes d'actifs « Dette de croissance » et « Immobilier & Concessions ». De plus, afin d'optimiser le ratio rendement/risque de la classe d'actifs « Actions étrangères », la structure du portefeuille a été modifiée au 1^{er} avril 2021 et au 1^{er} octobre 2021.



En lien avec les orientations de placement préconisées, les membres ont convenu de nouveaux investissements dans 14 fonds de marchés privés.

Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits.

Les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations. Finalement, le Comité a discuté des structures de gestion, ainsi que des changements à apporter au portefeuille de référence. Ces derniers ont été présentés au Comité de retraite.

Comité d'audit

En 2021, le Comité d'audit (CAU) a tenu trois réunions. Dans le respect de son mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants :

- Analyser, discuter et recommander l'approbation des états financiers 2020 au CR;
- Recevoir et assurer un suivi des commentaires et recommandations de l'auditeur externe pour l'exercice 2020;
- Analyser, discuter et approuver le rapport de l'auditeur externe sur les taux de rendement de 2020;
- Procéder à l'évaluation de services de l'auditeur externe requise annuellement;
- Approuver le plan d'audit externe 2021;
- Recevoir et discuter du résultat de la vérification des données des employeurs de 2020;
- Approuver le processus de vérification des données des employeurs pour 2021;
- Analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2021;
- Examiner les états financiers 2020 non audités des filiales de placement au même moment que les états financiers annuels du RRUQ, et en recommander l'approbation au CR;
- Analyser et commenter le questionnaire 2020 sur le respect des obligations légales et fiscales et le questionnaire 2020 sur le contrôle interne;
- Prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2021, dont les résultats trimestriels des balayages automatisés concernant la sécurité informatique;
- Les membres ont procédé à l'autoévaluation du CAU, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.



Comité d'éthique et de déontologie

En 2021, les membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED) se sont réunis à six occasions. Toutes les réunions ont été tenues par visioconférence dans le contexte de la pandémie. Au printemps, le CED a notamment produit un avis dans le cadre de la fonction qui lui a été déléguée par le Comité de retraite d'analyser les formulaires de déclarations et toute information pertinente portée à son attention à l'égard des candidats qui se présentent pour être élus membres du Comité de retraite à l'occasion de l'assemblée annuelle.

En septembre, le CED a diffusé un appel de candidatures afin de pourvoir un poste de membre externe à compter du 1^{er} décembre 2021. Au terme de la période de mise en candidature et après analyse des dossiers reçus, les membres du CED ont recommandé au Comité de retraite la nomination d'un candidat. Le processus de recrutement a également été l'occasion pour le CED de mettre à jour sa banque de candidatures.

Le CED s'est aussi penché, au courant de l'année 2021, sur des modifications visant à clarifier et à bonifier le processus disciplinaire prévu au Code de déontologie des membres des comités du RRUQ. Au terme des travaux entrepris par le CED et après des échanges avec le Comité exécutif, les amendements proposés au Code de déontologie ont été adoptés par le Comité de retraite en fin d'année.

Dans le cadre de ses activités habituelles et récurrentes, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus. Le CED a aussi procédé à l'analyse des réponses et commentaires fournis dans le cadre de l'autoévaluation du Comité de retraite, à qui il a ensuite soumis ses observations et recommandations. Aucune plainte ou irrégularité n'a requis que le CED fasse enquête au courant de l'année.

Les membres ont procédé à l'autoévaluation du CED, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.



Carole Chauvin, Présidente du Comité d'éthique et de déontologie

Synthèse des réunions pour 2021

	Nombre de réunions	Nombre de dossiers traités	Taux de présence des membres aux réunions
Comité de retraite	6	57	83 %
Comité exécutif	6	55	94 %
Comité de placement	7	43	96 %
Comité d'audit	3	26	94 %
Comité d'éthique et de déontologie	6	19	97 %

RESSOURCES HUMAINES

Tout comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie liée à la COVID-19. Les mesures sanitaires ont pesé lourd sur la population essoufflée après tous ces mois de restrictions. Comme tout le monde, les employés du RRUQ ont dû adapter leur vie professionnelle et personnelle au fur et à mesure que la situation évoluait.

Le télétravail a été adopté par la presque totalité des employés du Secrétariat. Pour plusieurs, l'alternance entre le travail à la maison et le bureau a été privilégiée, alors que d'autres, leurs tâches le permettant, ont choisi d'être en télétravail à temps complet tout au long de l'année 2021. Les outils informatiques mis en place ont permis de maintenir une collaboration et un rendement efficaces. Le service aux membres des comités, aux participants et aux retraités étant notre priorité, tout a été mis en place pour assurer la satisfaction de tous.

En plus du bon fonctionnement du Secrétariat, la sécurité et le bien-être des employés étaient au cœur des préoccupations de la direction du RRUQ. L'application des mesures sanitaires s'est poursuivie afin de réduire les risques de propagation du virus. De plus, des accommodements ont été offerts afin de faciliter la vie des parents qui avaient à jongler avec les fermetures d'école, l'enseignement à la maison, les nombreux tests de dépistage, etc. Afin d'informer les employés et de garder contact, la direction a publié plusieurs communiqués, organisé plusieurs réunions et a échangé régulièrement avec chacun d'eux. Des activités de «santé et de mieux-être», telles que des conférences et des défis sportifs, ont été proposées afin de favoriser le maintien d'une bonne santé mentale.

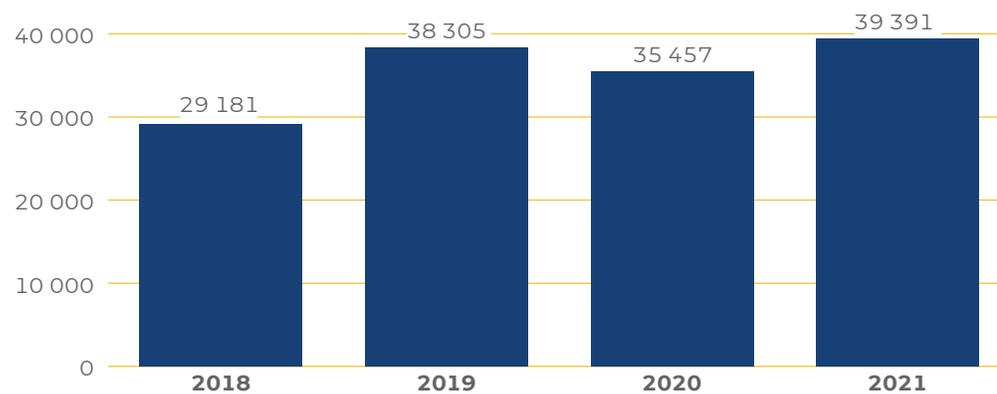
Le Secrétariat a le souci d'adopter les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines, afin de favoriser l'attraction et la rétention du personnel. Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, offrir des défis stimulants et de bonnes conditions de travail tout en maintenant un bon esprit d'équipe est essentiel afin de retenir nos employés et d'attirer de nouvelles ressources.

La pandémie continuera de bouleverser nos vies et les milieux de travail encore quelque temps. La petite équipe du RRUQ saura tirer avantage des changements apportés par cette situation et continuera d'assurer le service à ses participants et ses retraités.

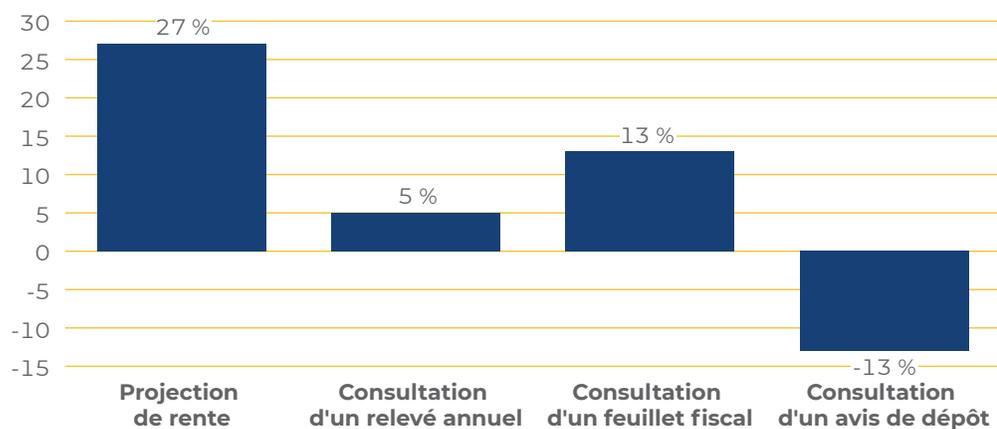


Jérôme Lalande,
Directeur des services administratifs

Connexions à Mon Dossier



Progression, en 2021, de l'utilisation des services en ligne Mon Dossier (en %)



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Secrétariat a procédé à la numérisation d'une bonne partie de ses dossiers participants en 2021, question de favoriser le télétravail des employés. Une opération de numérisation avait eu lieu en 2016, mais n'avait alors touché que les dossiers inactifs. Comme pour toute opération de la sorte, il faut tenir compte du risque accru de fuite de donnée et de piratage. Le RRUQ a pris toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité optimale des données, tant lors de l'opération de numérisation que par la suite, au gré des consultations de ces dossiers dans le déroulement de ses opérations régulières.

La sécurité demeure d'ailleurs une priorité au RRUQ, qui s'est assuré encore une fois en 2021, de revoir ses processus, de faire tester ses défenses et de mettre en place les mécanismes de sécurité les plus modernes et les plus rigoureux possible. La modernisation des lois touchant la protection des renseignements personnels par l'Assemblée nationale aura d'ailleurs été une occasion de réflexion additionnelle à propos des données confidentielles détenues au Secrétariat, leur utilisation et leur circulation.

Au niveau des systèmes, tout en poursuivant l'amélioration et la modernisation de plusieurs aspects de son système principal d'administration, le Secrétariat a développé un nouveau portail destiné à la collaboration avec les différents établissements du réseau. Ce nouveau portail remplacera l'ancien, qui devenait vétuste. Un nouveau formulaire électronique de protection des renseignements personnels a également été rendu disponible aux participants dans la section « Mon Dossier ».

Services en ligne

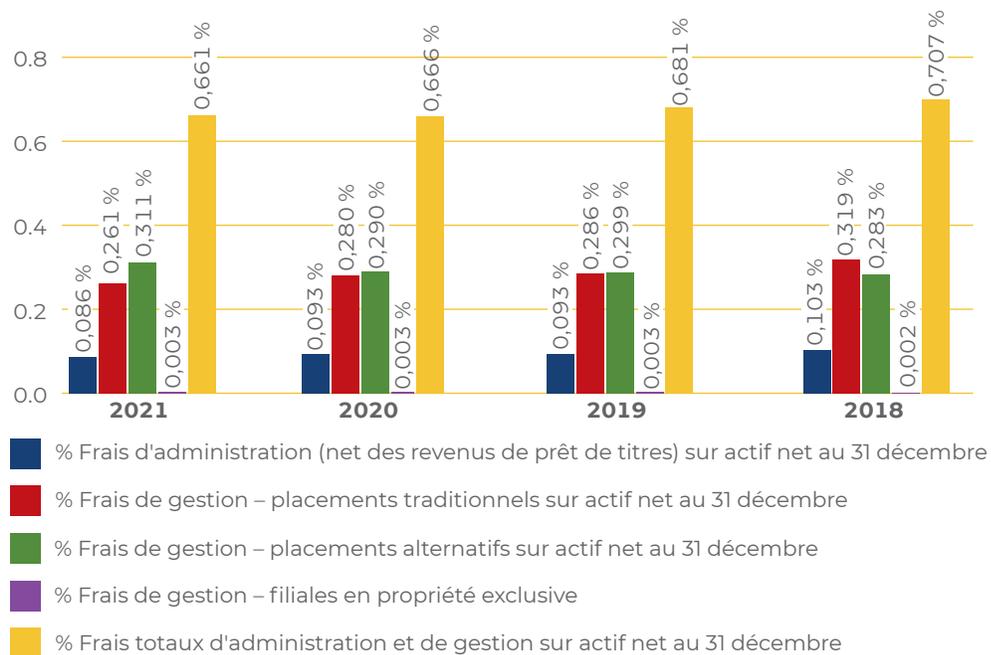
La première année de la pandémie avait eu un effet à la baisse sur l'utilisation des services en ligne. Cette année, une hausse importante a pu être constatée, dépassant les taux observés en 2020 mais également ceux de 2019. À titre d'exemple, le nombre de projections de rentes effectuées en 2021 a été de 20 496, une hausse de 27 % par rapport à 2020 et de près de 10 % par rapport à 2019. Globalement, le nombre de connexions à « Mon Dossier » a été de 39 391, en hausse de 11 % par rapport à 2020 et de près de 3 % par rapport à 2019.

% des retraités utilisant les communications électroniques

FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

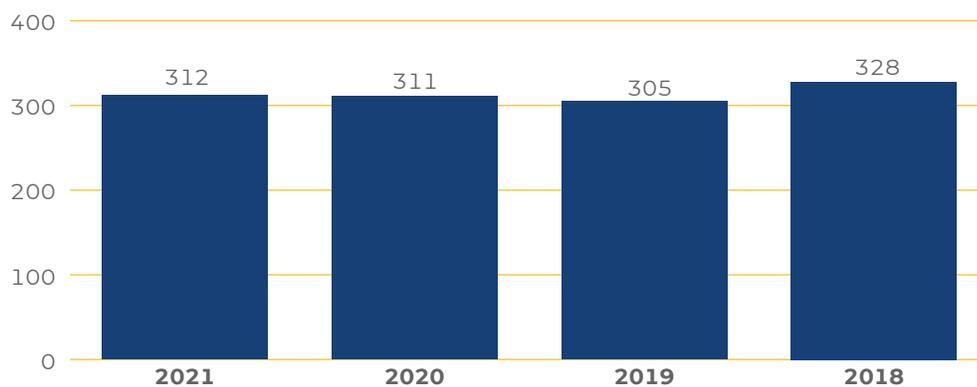
Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2021	2020	2019	2018
Frais d'administration	5 543 267	5 288 017	4 987 394	5 155 438
Frais de gestion – placements traditionnels	14 799 041	14 263 764	13 528 082	13 623 077
Frais de gestion – placements alternatifs	17 669 613	14 754 514	14 187 397	12 045 291
Frais de gestion – filiales en propriété exclusive	156 269	89 061	79 205	61 143
Revenus de prêt de titres	(688 403)	(587 700)	(616 087)	(763 165)
Frais totaux d'administration et de gestion	37 479 787	33 807 656	32 165 991	30 121 784
Actif net de fin	5 671 000 000	5 073 000 000	4 723 000 000	4 260 000 000
% Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre	0,086 %	0,093 %	0,093 %	0,103 %
% Frais de gestion – placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,261 %	0,280 %	0,286 %	0,319 %
% Frais de gestion – placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,311 %	0,290 %	0,299 %	0,283 %
% Frais de gestion – filiales en propriété exclusive	0,003 %	0,003 %	0,003 %	0,002 %
% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre	0,661 %	0,666 %	0,681 %	0,707 %



GESTION DES DÉPENSES

Coût moyen des frais d'administration par participant en \$



PLACEMENTS

FAITS SAILLANTS

- Rendement brut de 13,55 %
- Actifs sous gestion de 5,7 G\$
- La reprise économique mondiale s'est poursuivie en 2021 malgré l'omniprésence du coronavirus et l'apparition de nouveaux variants
- Les marchés boursiers ont atteint des nouveaux sommets dans un contexte économique favorable et de forte croissance de la profitabilité des entreprises
- L'inflation s'est avérée plus forte et plus persistante que prévu et les marchés obligataires ont souffert d'une hausse généralisée des taux d'intérêt

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Les marchés financiers ont rebondi fortement et rapidement en 2020 en réponse aux mesures exceptionnelles mises de l'avant par les gouvernements et les banques centrales afin de contrecarrer les effets dévastateurs de la pandémie.

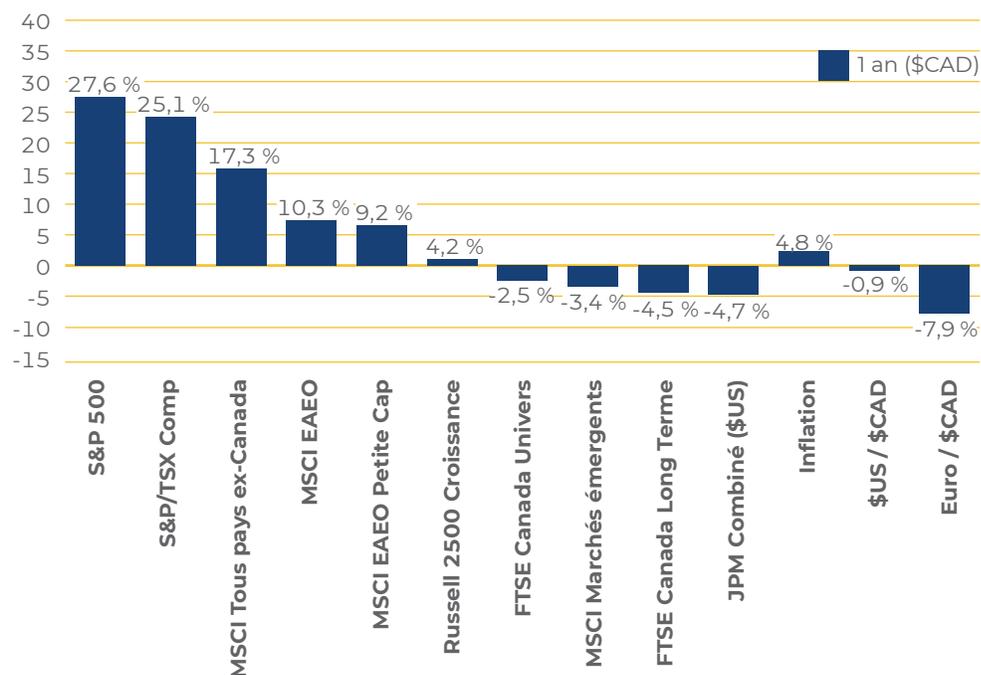
Toujours soutenue par ces mesures, l'économie mondiale a poursuivi en 2021 la reprise de sa croissance malgré quelques embûches liées à la recrudescence des cas de COVID-19 et au resserrement des mesures sanitaires dans plusieurs géographies. L'avènement des vaccins et l'amélioration des traitements auront finalement permis de mieux composer avec le virus et ses variants, ce qui a contribué à l'optimisme des investisseurs. Les marchés ont également accueilli avec enthousiasme les bons résultats rapportés par les entreprises tout au long de l'année.

Une demande forte de la part des consommateurs combinée à des chaînes d'approvisionnement perturbées par la pandémie ont éventuellement mené à une hausse de l'inflation. Ces pressions inflationnistes, tout d'abord considérées transitoires par la plupart des banques centrales, se sont finalement avérées beaucoup plus fortes et persistantes que prévu. Face à cet enjeu, et considérant le contexte économique plus sain et la vigueur du marché de l'emploi, certaines banques centrales ont alors durci le ton et tourné leur attention vers l'inflation en annonçant la fin ou la réduction des programmes d'assouplissement quantitatif et en devançant leur échéancier de hausses de taux.

L'année 2021 s'est somme toute avérée une excellente année au niveau des rendements, à l'exception des marchés obligataires qui ont souffert de la hausse généralisée des taux d'intérêt, et des marchés émergents qui ont été plombés par la Chine.



Tableau 1 – Rendements en 2021 des principaux indicateurs et indices de marchés



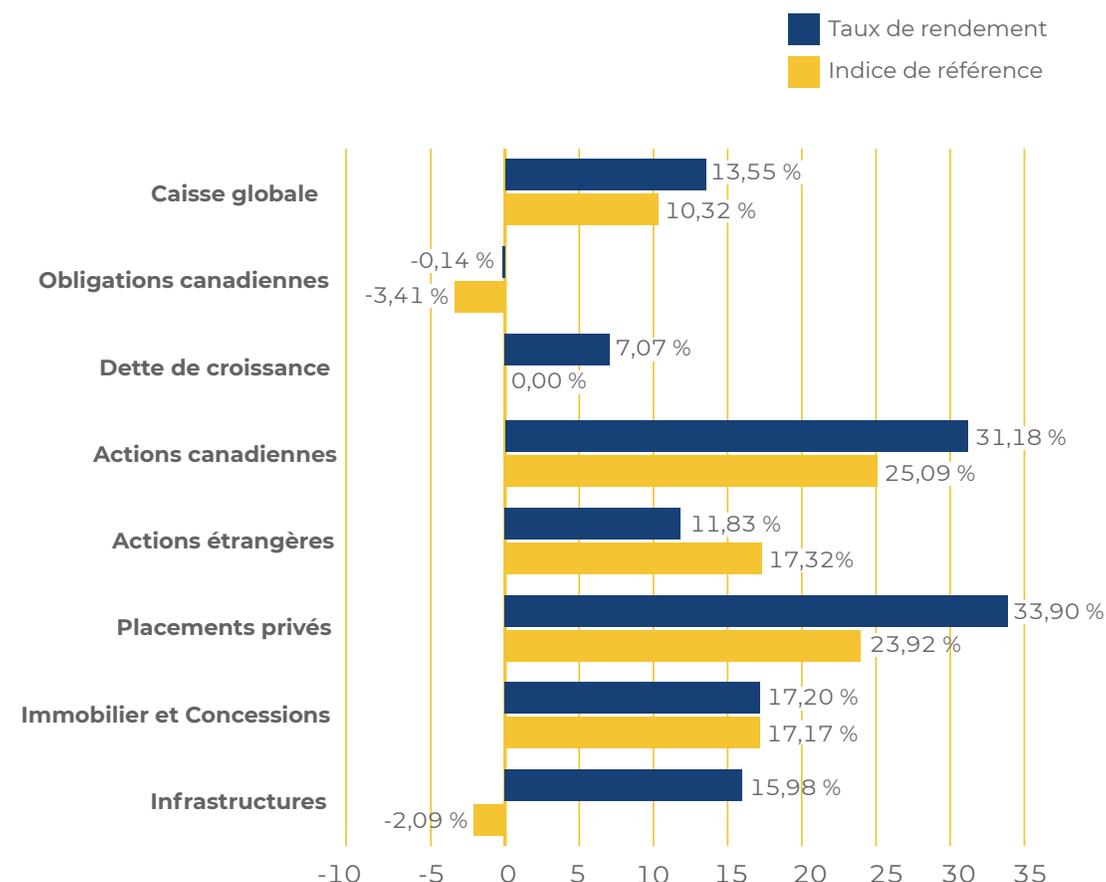
RENDEMENT 2021

Au cours de la dernière année, le rendement brut obtenu par la Caisse a atteint 13,55 %. Ce rendement excède par 3,23 % celui du portefeuille de référence (10,32 %).

Cette surperformance s'explique principalement par :

- La valeur ajoutée au sein des portefeuilles de placements alternatifs, notamment les portefeuilles « Infrastructures » et « Placements privés » qui ont profité de la reprise économique vigoureuse;
- La valeur ajoutée au sein des portefeuilles « Obligations canadiennes » et « Dette de croissance » dont l'exposition aux titres de crédit a été bénéfique;
- L'importante valeur ajoutée par notre gestionnaire d'actions canadiennes grâce à une sélection de titres judicieuse notamment au niveau des secteurs de l'énergie et des matériaux;
- Une sous-pondération du portefeuille « Obligations canadiennes » en faveur des portefeuilles « Actions canadiennes » et « Actions étrangères ».

Tableau 2 – Rendements en 2021 des différents portefeuilles composant la Caisse de retraite



RENDEMENT À LONG TERME

Pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2021, le portefeuille global de la Caisse de retraite affiche un rendement annualisé brut de 9,02 %. Ce rendement est supérieur de 0,09 % à celui du portefeuille de référence (8,93 %). La valeur ajoutée au niveau des portefeuilles «Obligations canadiennes», «Dette de croissance», «Placements privés» et «Infrastructures» a contribué à la performance relative de la Caisse tandis que la sous-performance des portefeuilles «Actions canadiennes», «Actions étrangères» et «Immobilier et Concessions» a eu un impact négatif pour la période.

Pour la dernière période de 10 ans, le portefeuille global de la Caisse affiche un rendement annualisé brut de 10,00 % comparativement à un rendement annualisé de 9,05 % pour l'indice de référence, ce qui correspond à une valeur ajoutée de 0,95 %.

Tableau 3 – Performances du portefeuille global au 31 décembre

Performance du portefeuille global au 31 décembre

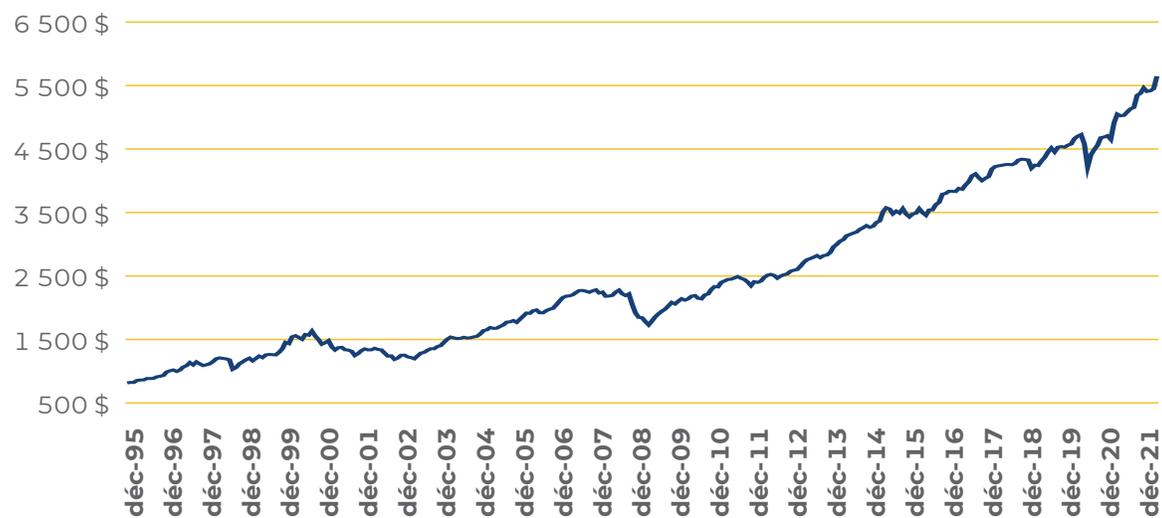
Année	Rendement annuel (%)	Rendement brut annualisé (%)								
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
2021	13,55	11,24	11,62	9,02	9,31	9,18	8,97	9,26	9,93	10,00
	10,32	10,15	11,65	8,93	9,03	8,59	8,38	8,75	9,12	9,05
2020	8,97	10,67	7,55	8,27	8,33	8,22	8,66	9,49	9,61	
	9,98	12,32	8,48	8,71	8,25	8,06	8,52	8,97	8,91	
2019	12,39	6,85	8,04	8,17	8,07	8,61	9,56	9,70		
	14,71	7,73	8,29	7,82	7,68	8,28	8,83	8,78		
2018	1,58	5,93	6,80	7,02	7,87	9,10	9,32			
	1,18	5,22	5,62	5,99	7,04	7,88	7,96			
2017	10,47	9,51	8,90	9,50	10,67	10,66				
	9,41	7,91	7,65	8,56	9,27	9,13				
2016	8,56	8,12	9,18	10,72	10,70					
	6,42	6,77	8,27	9,24	9,07					
2015	7,68	9,49	11,45	11,24						
	7,13	9,21	10,19	9,75						
2014	11,33	13,38	12,45							
	11,34	11,76	10,63							
2013	15,46	13,02								
	12,18	10,28								
2012	10,63									
	8,42									

Caisse globale (gras)
Portefeuille de référence

ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

Au cours de la dernière année, l'actif net de la Caisse de retraite a progressé de 596,9 M\$ pour atteindre 5,7 G\$ au 31 décembre 2021.

Tableau 4 – Évolution de l'actif net de la Caisse de retraite



Différents changements ont été apportés au portefeuille de référence en 2021 afin de poursuivre la transition vers les cibles ultimes de la Politique de placement adoptée en 2019.

Les principales modifications étaient :

- Diminution de l'allocation aux portefeuilles « Obligations canadiennes » (de 24,5 % à 23,5 %) et « Actions canadiennes » (de 10,5 % à 10,0 %);
- Augmentation de l'allocation aux portefeuilles « Dette de croissance » (de 7,0 % à 8,0 %) et « Immobilier et Concessions » (de 12,5 % à 13,0 %).

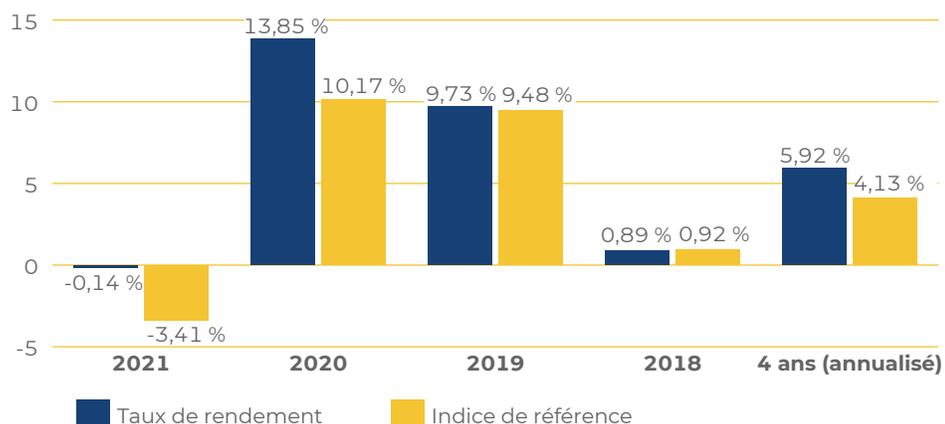
Le Comité de placement a continué d'ajouter de nouveaux investissements dans des mandats en « Placements privés », en « Infrastructures » et en « Immobilier et Concessions » afin de poursuivre la diversification et atteindre les cibles fixées à la Politique de placement.

Tableau 5 – Portefeuille de référence*

Classe d'actifs	Pondération			Indice de référence
	Cible ultime	Cible intérimaire	Actuelle au 31 décembre 2021	
Obligations canadiennes	20,0 %	23,5 %	21,7 %	55,0 % FTSE Canada Univers + 45,0 % FTSE Canada Long Terme
Dette de croissance	10,0 %	8,0 %	7,5 %	37,5 % JP Morgan EM Blended 50-50 (\$ US) + 62,5 % FTSE bons du Trésor 91 jours + 3,0 %
Actions canadiennes	8,0 %	10,0 %	10,4 %	S&P/TSX Composite plafonné rendement total
Actions étrangères	28,0 %	28,0 %	28,6 %	MSCI Tous pays ex-Canada NDR (\$ CAD)
Immobilier et Concessions	15,0 %	13,0 %	13,2 %	70,0 % MSCI/REALPAC Canada Property Fund Index + 30,0 % NCREIF Fund ODCE Index (\$ CAD)
Placements privés	9,0 %	9,0 %	9,4 %	30,0 % S&P/TSX Composite plafonné rendement total + 70,0 % MSCI Monde NDR (\$ CAD) + 1,5 %
Infrastructures	10,0 %	8,5 %	9,2 %	50,0 % FTSE Canada Long Terme + 50,0 % Bloomberg Barclays Global Aggregate (\$ CAD) + 3,0 %
Total	100 %	100 %	100 %	

(*) Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actifs. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

OBLIGATIONS CANADIENNES

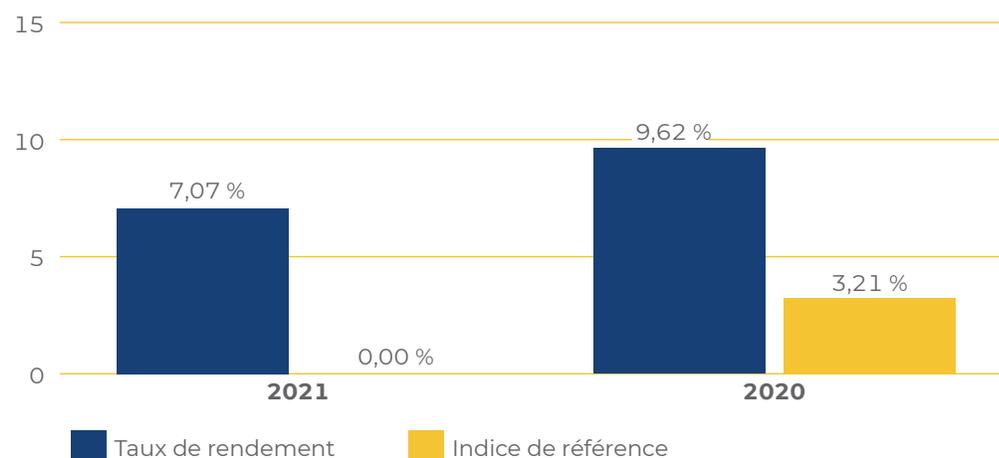


Le marché obligataire canadien a souffert des hausses importantes de taux d'intérêt qui sont survenues en 2021. La courbe de taux s'est tout d'abord accentuée au cours du premier trimestre alors que les taux d'intérêt à plus longue échéance ont progressé tandis que ceux à plus courte échéance sont demeurés ancrés. Cette pentification de la courbe de taux était attribuable à un optimisme renouvelé de la part des investisseurs envers la reprise économique découlant du déploiement des campagnes de vaccination contre la COVID-19. Au cours des trimestres qui ont suivi, la courbe de taux s'est progressivement aplatie à mesure que les taux d'intérêt à plus courte échéance se sont redressés en réponse à des pressions inflationnistes plus persistantes qu'anticipées et au durcissement de ton de la part des banques centrales au niveau des politiques monétaires. Les écarts de crédit ont continué à se resserrer en 2021 ce qui a permis aux obligations de sociétés de surperformer les autres segments du marché.

Dans ce contexte, le portefeuille «Obligations canadiennes» a généré un rendement légèrement négatif de -0,14 % pour l'année comparativement à un rendement de -3,41 % pour l'indice de référence (combinant les indices FTSE Canada Univers à 55 % et FTSE Canada Long Terme à 45 %), résultant en une valeur ajoutée de 3,27 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille «Obligations canadiennes» a procuré un rendement annualisé de 5,92 % comparativement à 4,13 % pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée annualisée de 1,79 %.

En fin d'année, un total de 1,2 G\$ (21,7 %) était investi dans différents mandats d'obligations canadiennes, soit un niveau inférieur à la cible intérimaire de 23,5 % des actifs totaux de la Caisse mais supérieur à la cible ultime de 20,0 %.

DETTE DE CROISSANCE

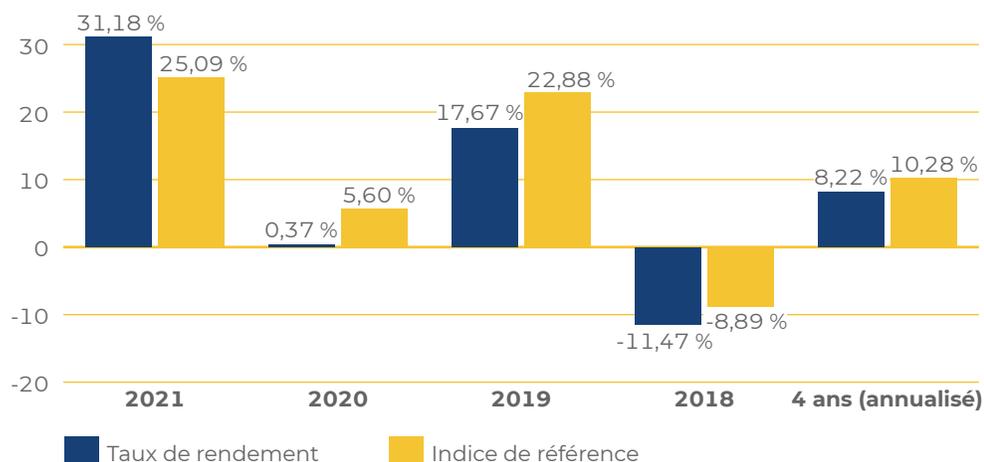


Le portefeuille « Dette de croissance » a été introduit à la structure de la Caisse dans la seconde partie de l'année 2019, avec comme objectif d'obtenir un rendement total à long terme supérieur à celui des obligations canadiennes, tout en maintenant une faible corrélation avec les taux d'intérêt canadiens.

Le portefeuille a généré un rendement de 7,07 % en 2021 comparativement à un rendement nul pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée de 7,07 %. Les différentes stratégies en portefeuille ont bien performé, en particulier au niveau du crédit, de la dette immobilière et de la dette privée.

En fin d'année, un total de 424 M\$ était investi dans différents mandats, notamment en dettes de marchés émergents, en prêts bancaires, en hypothèques, en dettes immobilières et en dettes privées. L'allocation totale représente 7,5 % des actifs totaux de la Caisse par rapport à une cible intérimaire de 8,0 % et une cible ultime de 10,0 %.

ACTIONS CANADIENNES



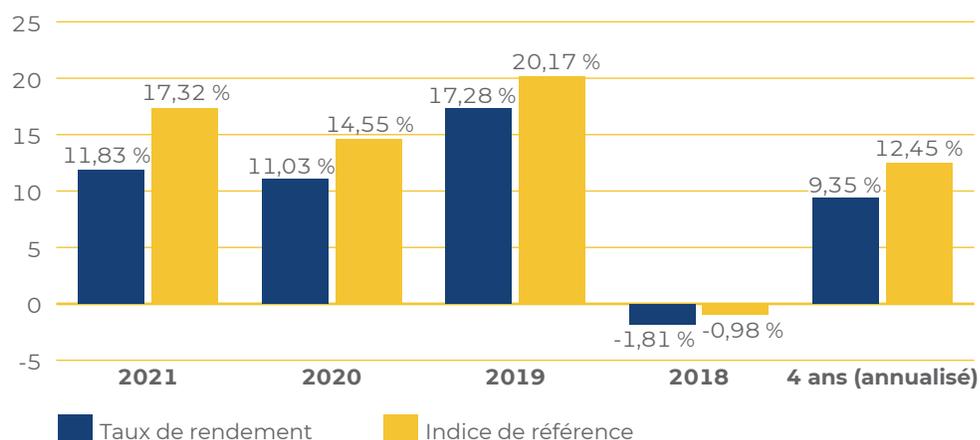
Le marché boursier canadien a été l'un des plus performants en 2021 grâce notamment aux bonnes performances des secteurs de l'énergie et de la finance, qui représentent près de la moitié de l'indice composé S&P/TSX. Le secteur de l'énergie a bénéficié de la hausse marquée du prix du pétrole tandis que le secteur de la finance a profité du contexte économique généralement favorable. Outre le secteur des soins de la santé qui représente une infime partie de l'indice de référence, tous les secteurs ont affiché des rendements positifs en 2021.

Après trois années de sous-performance, le portefeuille «Actions canadiennes» a fortement rebondi en 2021. Le portefeuille a généré un rendement de 31,18 % comparativement à 25,09 % pour l'indice de référence, ce qui représente une valeur ajoutée de 6,09 %.

La performance du portefeuille «Actions canadiennes» demeure cependant inférieure à celle de l'indice de référence pour la dernière période de quatre ans avec un rendement annualisé de 8,22 % comparativement à 10,28 % pour l'indice de référence.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille «Actions canadiennes» représentait 10,4 % des actifs totaux de la Caisse avec une valeur marchande de 589 M\$. Cette allocation est légèrement supérieure à la cible intérimaire de 10,0 %. La cible ultime pour les actions canadiennes est de 8,0 %.

ACTIONS ÉTRANGÈRES



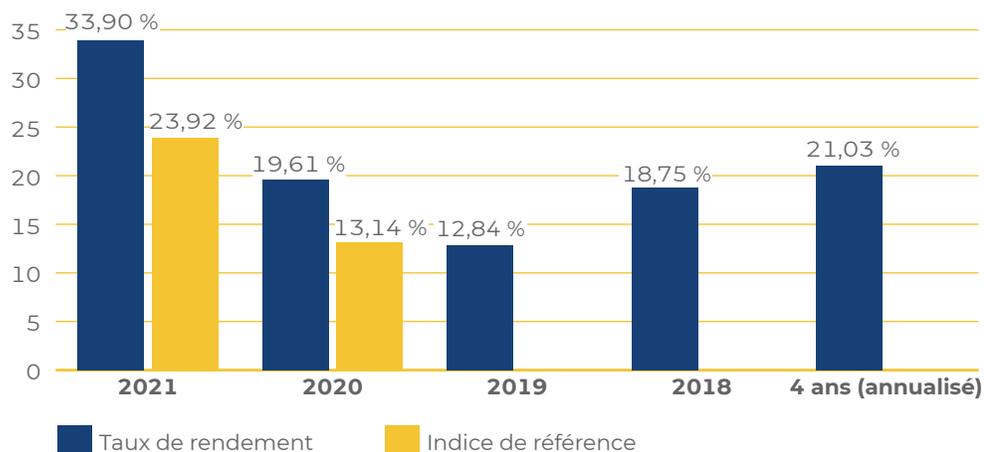
Le marché boursier américain (indice S&P 500) a été le plus performant des principaux marchés boursiers mondiaux en 2021 grâce à l'appréciation substantielle des titres des plus grandes entreprises technologiques américaines qui représentent une importante portion de l'indice. Les actions internationales (indice MSCI EAEO) ont relativement bien fait en devises locales mais l'importante appréciation du dollar canadien par rapport à l'euro a eu un impact négatif significatif sur le rendement obtenu en dollars canadiens. Finalement, les marchés émergents (MSCI Marchés émergents) ont sous-performé de façon importante les marchés développés pour plusieurs raisons, notamment une reprise économique moins vigoureuse et des interventions réformistes du gouvernement chinois auprès d'importantes entreprises technologiques.

Ainsi, en devise canadienne, l'indice S&P 500 a progressé de 27,6 % (28,7 % en devises locales), l'indice MSCI EAEO a progressé de 10,3 % (19,3 % en devises locales) et l'indice MSCI Marchés émergents a perdu 3,4 % (0,1 % en devises locales).

Le portefeuille « Actions étrangères » a généré un rendement de 11,83 % pour l'année, comparativement à 17,32 % pour l'indice de référence (MSCI Tous pays ex-Canada \$ CAD), retranchant ainsi 5,49 % à l'indice. Au cours de la dernière période de quatre ans, le portefeuille « Actions étrangères » a généré un rendement annualisé de 9,35 % comparativement à 12,45 % pour l'indice de référence, ce qui correspond à une valeur soustraite annualisée de 3,10 %.

Le portefeuille « Actions étrangères » représentait 28,6 % (1,6 G\$) des actifs totaux de la Caisse au 31 décembre 2021, par rapport à une cible (intérimaire et ultime) de 28,0 %.

PLACEMENTS PRIVÉS



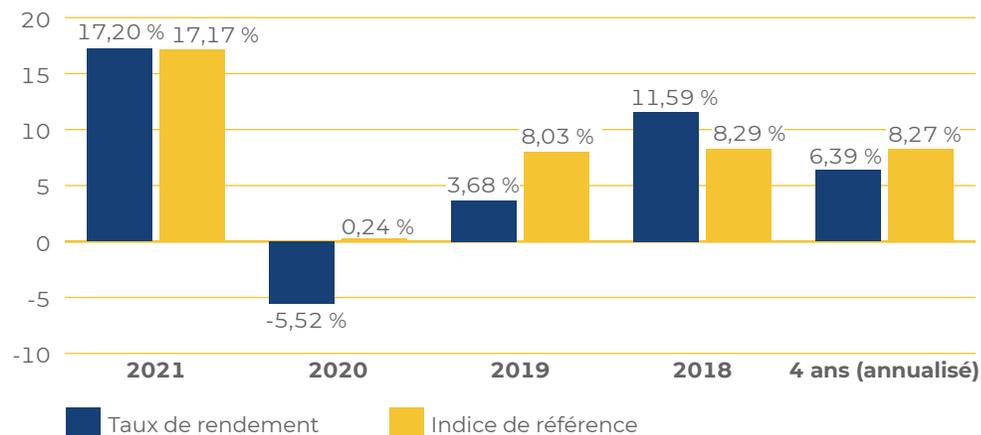
L'intérêt des investisseurs institutionnels pour les placements privés a continué de grandir en 2021 et le niveau d'activités pour cette catégorie d'actifs a atteint des niveaux records. Le secteur technologique a encore une fois retenu l'attention, tant par ses performances que par le volume élevé de transactions dans ce secteur.

Le portefeuille «Placements privés» était bien positionné et a profité du contexte favorable pour générer un rendement de 33,90 % en 2021. Ce rendement correspond à une valeur ajoutée de 9,98 % par rapport au rendement de l'indice de référence¹. Au cours des quatre dernières années, le portefeuille «Placements privés» affiche un rendement annualisé de 21,03 % soit la meilleure performance parmi les différents portefeuilles qui composent la structure de gestion de la Caisse.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille «Placements privés» avait une valeur de 529 M\$, soit 9,4 % des actifs totaux de la Caisse (cible intérimaire et ultime de 9,0 %).

¹ L'indice de référence est : 30 % S&P/TSX Composite + 70 % MSCI Monde \$CAD + 1,5 %. Avant cette date, le portefeuille n'avait aucun indice de référence.

IMMOBILIER ET CONCESSIONS

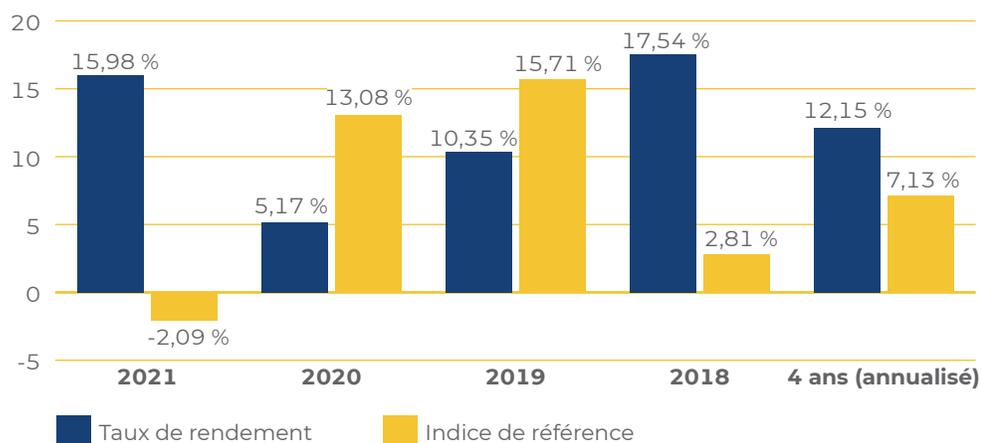


Le portefeuille «Immobilier et Concessions» a profité du rebond important des secteurs industriel et multirésidentiel en 2021 après une année difficile marquée par l'incertitude découlant des conséquences potentielles de la pandémie sur certains secteurs, plus spécifiquement les espaces à bureaux et le commerce au détail. Ainsi, après deux années de sous-performance, le portefeuille «Immobilier et Concessions» a légèrement devancé son indice de référence, et ce, malgré un rendement relatif inférieur obtenu au niveau de l'allocation aux concessions agricoles et forestières et en dépit d'un effet de devises négatif important pour les expositions en euros.

Le rendement obtenu en 2021 a été de 17,20 % comparativement à 17,17 % pour l'indice de référence. Au cours des quatre dernières années, le portefeuille «Immobilier et Concessions» affiche un rendement annualisé de 6,39 %, soit 1,88 % en dessous de son indice de référence (8,27 %).

Au 31 décembre 2021, l'allocation au portefeuille «Immobilier et Concessions» totalise 747 M\$ (13,2 % des actifs totaux de la Caisse). La cible intérimaire est de 13,0 % et la cible ultime est de 15,0 %.

INFRASTRUCTURES



Les actifs d'infrastructures ont profité d'une réduction des incertitudes liées à la pandémie et de la reprise économique mondiale pour se redresser de façon importante en 2021. La protection contre l'inflation offerte par cette catégorie d'actifs a continué d'être en demande dans le contexte de pressions inflationnistes persistantes.

Le portefeuille « Infrastructures » a généré un rendement de 15,98 % en 2021 ce qui correspond à une valeur ajoutée de 18,07 % par rapport au rendement de l'indice de référence¹ (-2,09 %) qui a été impacté négativement par les hausses de taux d'intérêt. Les performances obtenues par les différents gestionnaires en portefeuille ont été relativement homogènes.

Au cours des quatre dernières années, le portefeuille « Infrastructures » affiche une performance annualisée de 12,15 % comparativement à 7,13 % pour l'indice de référence.

L'allocation au portefeuille « Infrastructures » représentait 9,2 % (522 M\$) des actifs totaux de la Caisse en date du 31 décembre 2021. Cette allocation est supérieure à la cible intérimaire de 8,5 % mais inférieure à la cible ultime de 10,0 %.

¹ L'indice de référence est composé de 50 % FTSE Canada Long Terme + 50 % Bloomberg Barclays Global Aggregate - \$CAD + 3 % depuis juillet 2019. Auparavant, l'indice était le FTSE Canada Long Terme + 2,5 %.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le RRUQ est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (les « PRI ») de l'ONU depuis 2009. En devenant signataire, le RRUQ s'est engagé publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires.

Dans cette optique, le RRUQ s'est doté d'une politique d'investissement responsable dont le but est de définir les lignes directrices encadrant les activités du RRUQ en matière d'investissement responsable et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse des investissements et décisionnel.

L'approche privilégiée par le RRUQ en matière d'investissement responsable s'articule à l'heure actuelle autour des volets suivants :

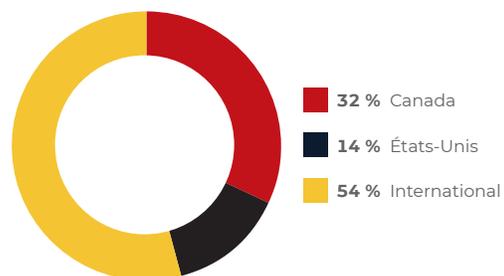
- Exercice des droits de vote par procuration selon une politique reflétant les meilleures pratiques ESG;
- Dialogue avec ses gestionnaires externes qui sont majoritairement signataires des PRI;
- Démarches d'engagement en collaboration avec d'autres investisseurs sur des enjeux précis.

Le RRUQ s'est fixé comme objectif de continuer à faire évoluer son approche et ses actions en matière d'investissement responsable. Il en va de même pour une grande majorité des gestionnaires utilisés en portefeuille qui mettent de l'avant différentes initiatives touchant des enjeux importants tels que la décarbonisation des portefeuilles, l'efficacité énergétique, la diversité et l'inclusion au sein des conseils d'administration et des équipes de direction et la saine gouvernance.

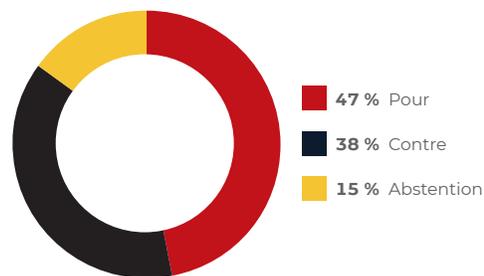
La Politique sur l'investissement responsable et la Politique d'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site Internet du RRUQ.

Tableau 6 – Synthèse des activités d'exercice des droits de vote pour 2021

**Répartition géographique
des assemblées d'actionnaires**



Répartition des votes enregistrés



En 2021, nous avons exercé nos droits de vote lors de 329 assemblées d'actionnaires pour un total de 4262 propositions. Nos votes s'opposant aux recommandations de la direction concernant surtout l'élection d'administrateurs ou la rémunération de ceux-ci. Comme par les années passées, la majorité des abstentions s'explique par une impossibilité d'exercer un vote s'opposant à une proposition.



TABLIÈRE DES MATIÈRES

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

États financiers au 31 décembre 2021

- 55** Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers
- 56** Rapport de l'auditeur indépendant
- 58** État de la situation financière
- 59** État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
- 60** État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
- 61** Notes complémentaires

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des Politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au CR conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le CR a mandaté un CAU. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs audits respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et en a recommandé l'approbation au CR.

En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) Limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2021, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce document sera déposé auprès de Retraite Québec au plus tard le 30 septembre 2022.

Les auditeurs externes du Régime, EY, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au CAU pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général

Alain Vallée

Le directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité

Sébastien Naud, CFA, M.Sc.

L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Régime de retraite de l'Université du Québec** (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2021, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de retraite conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Comité de retraite et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec agissant à titre de fiduciaire de la Caisse de retraite, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité de retraite qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de promoteur, a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité de retraite et aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de retraite du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au Comité de retraite et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Québec, Canada
Le 29 avril 2022

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2021	2020
	\$	\$
Actif		
Placements <i>[note 4]</i>		
Effets commerciaux	24 442	47 891
Obligations et fonds d'obligations <i>[note 4a]</i>	1 165 342	1 130 699
Dettes de croissance <i>[note 4b]</i>	288 752	252 002
Actions et fonds d'actions <i>[note 4c]</i>	1 536 862	1 636 894
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme <i>[note 4d]</i>	648 283	390 721
Fonds hypothécaires	16 230	15 591
Placements privés <i>[note 4e]</i>	1 310 033	1 012 172
Placements immobiliers	631 662	534 087
Encaisse détenue à des fins de placements	13 423	19 488
	5 635 029	5 039 545
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	7 034	7 174
Cotisations à recevoir des employeurs	6 973	7 123
Revenus de placements à recevoir	11 525	10 393
Transactions sur les placements en voie de règlement	—	44
Autres créances à recevoir	3 166	2 514
	28 698	27 248
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	540	381
Immobilisations corporelles et autres actifs	455	475
Encaisse	17 714	15 118
	18 709	15 974
	5 682 436	5 082 767
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	540	381
Transactions sur les placements en voie de règlement	257	592
Charges à payer	9 661	8 026
Prestations de cessation de service à payer	1 431	379
	11 889	9 378
Actif net disponible pour le service des prestations	5 670 547	5 073 389
Obligations au titre des prestations de retraite	5 392 012	5 061 680
Surplus	278 535	11 709

Engagements *[note 11]*

Événements subséquents *[notes 4 f) et 12]*

Lu et approuvé,

Louis Dufresne, Président

Alain Vallée, Directeur général

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.
L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ.

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2021	2020
	\$	\$
Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice	5 073 389	4 722 541
Activités de placements		
Revenus de placements <i>[note 7]</i>	332 058	238 694
Variations de la juste valeur des placements <i>[note 7]</i>	347 017	177 294
	679 075	415 988
Frais de gestion	(32 001)	(28 587)
Honoraires du fiduciaire	(467)	(432)
Frais de transactions	(652)	(494)
Autres	(152)	(97)
	645 803	386 378
Activités d'administration du Règlement		
Cotisations		
Cotisations des membres <i>[note 8]</i>	74 341	74 370
Cotisations des employeurs <i>[note 8]</i>	80 466	81 603
Compensation pour retraite anticipée	2 189	1 428
Transferts d'autres régimes	6 973	6 894
	163 969	164 295
Autres revenus	17	17
	163 986	164 312
Prestations		
Prestations de retraite	(195 319)	(184 834)
Prestations de cessation de service	(9 657)	(8 107)
Transferts à d'autres régimes	(2 112)	(1 613)
	(207 088)	(194 554)
	(43 102)	(30 242)
Activités d'administration générale <i>[note 9]</i>	(5 543)	(5 288)
Augmentation nette	597 158	350 848
Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice	5 670 547	5 073 389

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2021	2020
	\$	\$
Solde des obligations au début de l'exercice	5 061 680	4 741 235
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de :		
Modifications des hypothèses actuarielles [note 6]	165 099	152 036
Intérêts cumulés sur les prestations	237 704	234 009
Prestations constituées	127 627	122 043
Prestations versées, nettes des transferts	(200 098)	(187 643)
	330 332	320 445
Solde des obligations à la fin de l'exercice	5 392 012	5 061 680

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du Régime de retraite

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du Règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Mon régime », élément « Règlement du RRUQ ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le Règlement du Régime (ci-après désigné l'Université) participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Les objectifs du Régime sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la Politique de placement en vigueur [note 4], et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est approuvé par le Comité de retraite conformément à la Politique de financement du RRUQ. Cette Politique est accessible sur le site internet du RRUQ www.rruq.ca, dans la section « L'organisation », élément « Politique de financement ».

Prestations de retraite

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

Concernant les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Concernant les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 55 ans d'âge et 35 ans de service;
- b) Il a atteint 60 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Prestations au décès

Au décès d'un membre retraité, une rente égale à 60 % de la rente viagère créditée au membre est versée au conjoint survivant à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.

Au décès d'un membre non retraité, les prestations dépendent de la date à laquelle elles ont été accumulées.

- a) Pour les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, les prestations sont les suivantes :
 - i) si le membre a accumulé moins de dix années de service à son décès, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime;
 - ii) si le membre a accumulé dix ans ou plus de service à son décès, une rente viagère égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.
- b) Pour les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, le conjoint ou les ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du Règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. À compter du 1^{er} janvier 2018, ce montant forfaitaire est acquitté selon le degré de solvabilité du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2004 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2017 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %.

Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 sont indexées annuellement après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant au minimum de la loi s'applique pour les rentes différées accumulées jusqu'au 31 décembre 2017. Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 ne sont pas indexées entre la date de cessation et la date de retraite.

Cotisations

En vertu du Règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec détermine la cotisation de chacune des parties. Le taux de cotisation des participants au Régime était de 11,23 % en 2021 [11,7 % en 2020].

De plus, les participants peuvent verser des cotisations volontaires sans excéder le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

2) Base de présentation

Les états financiers du Régime sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3) Principales méthodes comptables

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par l'actuaire du Régime conformément à la Politique de financement.

L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaire indépendants Mercer et correspond à l'évaluation actuarielle statutaire au 31 décembre 2021, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 septembre 2022.

Au 31 décembre 2021, la valeur des obligations au titre des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire au 31 décembre 2021.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ». Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime, mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

vi) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ». Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

vii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

viii) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

ix) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

x) Remboursements

Les montants à rembourser à la suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

xi) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

xii) Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis en dollars canadiens au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les services des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xiii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiv) Impôt sur le revenu

Le Régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

xv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les dettes de croissance et les fonds hypothécaires sont composés de titres d'emprunt longue durée dont le taux d'intérêt varie en fonction du marché. La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs selon des taux de marché afférents à des instruments financiers ayant des modalités similaires;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets reconnus d'auditeurs externes.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4) Placements

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*, le Comité de retraite s'est doté d'un «Énoncé de la Politique de placement» qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de l'actif net disponible. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour sécuriser le versement des prestations promises à long terme. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire, autres que ceux détenus dans un mandat spécialisé, doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat de R-1 selon l'agence DBRS. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 2 172 931 \$ [1 860 169 \$ en 2020] et est composé des effets commerciaux, des obligations et fonds d'obligation, des dettes de croissance, des fonds hypothécaires et des créances, incluant celles présentées sous les rubriques « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme ».

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, la direction peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins d'un an.

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre des prestations de retraite du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2021, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 11,24 % ou 605 976 \$ [11,5 % ou 581 294 \$ en 2020] des obligations au titre des prestations de retraite du Régime, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 14,77 % ou 796 451 \$ [15,0 % ou 760 758 \$ en 2020] des obligations des prestations de retraite au titre du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 7,84 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 151 025 \$ [8,8 % soit environ 147 944 \$ en 2020].

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,37 % au 31 décembre 2021 [2,95 % au 31 décembre 2020].

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un certain appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique;
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4a) Obligations et fonds d'obligations [20,6 % de l'actif net, 22,3 % de l'actif net en 2020]

	2021		2020	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	1 524 069	1 550 129	1 219 497	1 325 080
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(385 489)	(384 787)	(187 893)	(194 381)
	1 138 580	1 165 342	1 031 604	1 130 699

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes [27,3 % de l'actif net, 26,1 % de l'actif net en 2020]

	2021				2020	
	FTSE TMX Canada (55 %) univers (45 %) long terme	% de la catégorie	Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$	\$	\$
Fédérales	26,0	12,9	82 744	117 528	200 272	109 721
Provinciales et garanties	46,4	39,5	378 858	232 677	611 535	580 815
Municipales	2,6	0,9	5 088	8 255	13 343	11 917
Sociétés	25,0	48,4	221 325	529 141	750 466	689 257
Encaisse nette et produits dérivés	-	(1,7)	-	(25 487)	(25 487)	(66 630)
	100,0	100,0	688 015	862 114	1 550 129	1 325 080

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	39 635	17 414	28 877	2 884	14 232	9 891	82 744	30 189
Provinciales et garanties	5 710	8 975	42 421	39 441	330 727	313 038	378 858	361 454
Municipales					5 088	5 483	5 088	5 483
Sociétés	81 333	126 844	63 808	54 651	76 184	67 413	221 325	248 908
	126 678	153 233	135 106	96 976	426 231	395 825	688 015	646 034

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	64 490	34 150	(28 225)	(30 305)	81 263	75 687	117 528	79 532
Provinciales et garanties	25 394	13 869	26 034	61 189	181 249	144 303	232 677	219 361
Municipales	953	473	3 902	2 531	3 400	3 430	8 255	6 434
Sociétés	293 307	259 271	135 181	99 969	100 653	81 109	529 141	440 349
Encaisse nette et produits dérivés	(25 487)	(66 630)	-	-	-	-	(25 487)	(66 630)
	358 657	241 133	136 892	133 384	366 565	304 529	862 114	679 046

4b) Dettes de croissance [5,1 % de l'actif net, 5,0 % de l'actif net en 2020]

	2021		2020	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	20 694	20 610	16 962	16 802
Fonds d'obligations corporatives	46 793	50 020	42 781	46 287
Fonds d'obligations étrangères	117 718	153 166	103 910	146 854
Prêts hypothécaires	3 400	3 400	5 311	5 311
Prêts directs	10 367	10 729	-	-
Dettes mezzanine	18 985	24 399	19 622	22 042
Dettes en détresse	26 216	26 428	18 360	14 706
	244 173	288 752	206 946	252 002

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario et sont subventionnées par le gouvernement du Canada. Les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4b.i) Fonds d'obligations étrangères [2,7 % de l'actif net, 2,9 % de l'actif net 2020]

	2021		2020
	% de la catégorie %	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Obligations			
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	9,8	15 091	9 191
Colombie	5,9	8 988	6 095
Autres pays	14,5	22 242	25 263
Europe			
Russie	5,1	7 859	7 378
Autres pays	7,5	11 492	15 065
Pacifique/Asie			
Chine	7,1	8 663	7 284
Indonésie	7,2	10 963	12 770
Malésie	6,1	9 359	7 652
Autres pays	6,9	12 795	9 436
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Afrique du Sud	6,8	10 442	15 231
Autres pays	16,3	24 862	21 868
Encaisse			
États-Unis	6,8	10 410	9 621
	100,0	153 166	146 854

4c) Actions et fonds d'actions [27,1 % de l'actif net, 32,3 % de l'actif net en 2020]

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2021		2020	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Actions canadiennes	371 597	579 338	429 572	540 449
Actions et fonds d'actions étrangères	773 492	957 524	894 627	1 096 445
	1 145 089	1 536 862	1 324 199	1 636 894

Tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions canadiennes aurait un effet de 28 967 \$ [27 002 \$ en 2020] alors que tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions et fond d'actions étrangères aurait un effet de 47 876 \$ [54 822 \$ en 2020] sur le total de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4c.i) Actions canadiennes [10,2 % de l'actif net, 10,7 % de l'actif net en 2020]

	2021		2020	
	S&P/TSX %	% de la catégorie %	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Services financiers	32,2	21,2	122 897	96 390
Énergie	13,1	9,3	54 131	46 419
Produits industriels	12,0	14,6	84 391	83 247
Consommation discrétionnaire	3,6	11,5	66 904	61 897
Matières premières	11,5	16,2	93 924	98 888
Consommation – produits de base	3,7	7,8	45 244	43 401
Services de télécommunications	4,7	8,6	49 567	49 015
Technologies de l'information	10,7	5,9	34 261	32 101
Immobiliers	3,1	1,6	9 005	10 343
Services publics	4,6	2,9	16 722	16 364
Soins de santé	0,8	0,4	2 292	2 384
	100,0	100,0	579 338	540 449

4c.ii) Actions et fonds d'actions étrangères [16,9 % de l'actif net, 21,6 % de l'actif net en 2020]

	2021			2020	
	% de la catégorie %	Actions \$	Fonds d'actions \$	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Amérique					
États-Unis	30,2	152 160	136 722	288 882	331 401
Autres pays	3,8	4 986	31 975	36 961	43 915
Europe					
Royaume-Uni	5,7	41 446	13 188	54 634	58 280
Suisse	5,7	32 586	22 242	54 828	54 316
Autres pays	19,6	141 743	45 399	187 142	181 891
Pacifique/Asie					
Chine	7,2	-	68 579	68 579	111 843
Japon	13,1	68 970	47 186	116 156	131 879
Autres pays	12,1	23 687	101 936	125 623	145 913
Afrique/Proche et Moyen-Orient					
Autres pays	2,6	8 284	16 435	24 719	37 007
	100,0	473 862	483 662	957 524	1 096 445

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4d) Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme - S&P 500 [11,4 % de l'actif net, 7,7 % de l'actif net en 2020]

Le Régime détient, au 31 décembre 2021, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 647 352 \$ [389 719 \$ en 2020] sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2021			2020		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	-0,2%	17 650	(1 307)	1,0%	25 317	3 982
Effets commerciaux	23,2%	150 390	150 390	26,0%	101 410	101 410
Fonds hypothécaires	17,7%	114 384	114 413	23,2%	91 000	90 948
Fonds d'obligations canadiennes	59,3%	385 489	384 787	49,8%	187 893	194 381
	100,0%	667 913	648 283	100,0%	405 620	390 721

4e) Placements privés [23,1 % de l'actif net, 20,0 % de l'actif net en 2020]

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2021				2020			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	576 134	528 087	546 920	841 461	504 153	455 052	467 455	656 953
Sociétés et fonds étrangers	439 906	212 515	118 139	100 599	291 493	197 586	114 295	86 567
Sociétés en propriété exclusive	-	-	263 656	367 973	-	-	198 426	268 652
	1 016 040	740 602	928 715	1 310 033	795 646	652 638	780 176	1 012 172

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive [6,5 % de l'actif net, 5,3 % de l'actif net en 2020]

	2021		2020	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
6714919 Canada limitée	28	3 098	27	8 989
6982620 Canada inc.	27	17 592	26	28 146
4491149 Canada inc.	1 332	3 504	5 331	6 979
7506317 Canada inc.	24 579	38 464	24 878	33 525
8216339 Canada inc.	44 083	63 722	44 998	53 285
9112553 Canada inc.	29 192	41 373	28 875	34 047
9294040 Canada inc.	5 140	5 721	5 139	3 556
9655506 Canada inc.	159 275	194 499	89 152	100 125
	263 656	367 973	198 426	268 652

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concessions agricoles et forestières.

4f) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi :

	2021	2020
	Juste valeur totale \$	Juste valeur totale \$
Devises [5 plus importantes]		
Dollar américain	1 601 072	1 207 542
Dollar hong-kongais	61 920	98 418
Euro	404 058	350 763
Livre sterling	149 026	104 994
Yen	121 500	147 672
Autres devises (27)	451 114	448 657
	2 788 690	2 358 046

Subséquentement à la fin d'exercice, le contexte politico-socio-économique actuel entre la Russie et l'Ukraine a provoqué, à l'échelle mondiale, des perturbations multiples notamment sur les marchés boursiers.

Au 31 décembre 2021, le total des placements en rouble (Russie) est de 5,3 M\$. Bien qu'il ne soit pas possible de quantifier de façon fiable l'incidence de cet événement sur la situation financière et les résultats financiers du Régime pour les périodes futures, celui-ci n'aurait pas d'impact significatif.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4f) Placements libellés en devises étrangères [suite]

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats en cours au 31 décembre 2021.

2021					2020		
Devise	Échéance	Nominale	Taux	Juste valeur	Nominale	Taux	Juste valeur
				\$			\$
USD	janv-22	281 000	1,2761	(7 334)	150 000	1,2761	(326)
USD	mars-22	(81 807)	1,2810	192	(130 289)	1,2810	942
				<u>(7 142)</u>			<u>616</u>

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants, incluant l'effet des contrats sur devises, sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre :

	2021	2020
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	92 991	61 603
Dollar hong kongais	3 096	4 921
Euro	20 203	17 538
Livre sterling	7 451	5 250
Yen	6 075	7 384
Autres devises	22 556	22 433

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	24 442	-	24 442
Obligations et fonds d'obligations	-	1 165 342	-	1 165 342
Dettes de croissance	-	227 196	61 556	288 752
Actions et fonds d'actions	1 536 862	-	-	1 536 862
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	300 583	347 700	-	648 283
Fonds et prêts hypothécaires	-	16 230	-	16 230
Placements privés	-	-	1 310 033	1 310 033
Placements immobiliers	-	-	631 662	631 662
Encaisse détenue à des fins de placements	-	13 423	-	13 423
	1 837 445	1 794 333	2 003 251	5 635 029
	32,6%	31,8%	35,6%	100,0%
	2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	47 891	-	47 891
Obligations et fonds d'obligations	-	1 130 699	-	1 130 699
Dettes de croissance	-	215 254	36 748	252 002
Actions et fonds d'actions	1 636 894	-	-	1 636 894
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	209 295	181 426	-	390 721
Fonds et prêts hypothécaires	-	15 591	-	15 591
Placements privés	-	-	1 012 172	1 012 172
Placements immobiliers	-	-	534 087	534 087
Encaisse détenue à des fins de placements	-	19 488	-	19 488
	1 846 189	1 610 349	1 583 007	5 039 545
	36,6%	32,0%	31,4%	100,0%

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

2021						
Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2021	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Dettes de croissance	36 748	7 223	26 136	(8 551)	61 556	5 989
Placements privés	1 012 172	149 322	195 620	(47 081)	1 310 033	381 318
Placements immobiliers	534 087	71 888	41 253	(15 566)	631 662	199 739
	1 583 007	228 433	263 009	(71 198)	2 003 251	587 046

2020						
Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2020	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Dettes de croissance	30 656	2 306	6 323	(2 537)	36 748	(1 234)
Actions et fonds d'actions	804 266	60 693	180 738	(33 525)	1 012 172	231 996
Placements privés	429 642	(40 762)	149 881	(4 674)	534 087	127 851
	1 264 564	22 237	336 942	(40 736)	1 583 007	358 613

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

5) Prêts de titres

Les transactions conclues aux 31 décembre 2021 et 2020 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	441 913	376 306
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	450 218	383 454
Espèces	540	381

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 540 \$ [381 \$ en 2020] au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, l'emprunteur conservera les titres prêtés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le prêteur ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6) Obligations au titre des prestations de retraite

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2021 sur la base de l'évaluation actuarielle statutaire à cette date, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 septembre 2022. Au 31 décembre 2020, la valeur des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire à cette date qui a été enregistrée auprès de Retraite Québec le 27 juillet 2021.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	%	%
Taux d'actualisation	4,66	4,73
Rendement de l'actif ⁽¹⁾	4,66	4,73
Augmentation des échelles salariales		
la première année	1,25	1,25
pour les années suivantes	2,50	2,50
Indexation à IPC - 3 %		
la première année	0,35	-
pour les années suivantes	0,10 à 0,35	0,20
Indexation à 75% IPC		
la première année	2,40	1,10
pour les années suivantes	1,50 à 2,25	1,50
Pleine indexation des rentes		
la première année	3,20	1,50
pour les années suivantes	2,00 à 3,00	2,00

⁽¹⁾ Le rendement de l'actif est net des frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écarts défavorables.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

7) Activités de placements

Les revenus (dépenses) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse et effets commerciaux	181	757	(500)	185	(319)	942
Obligations et fonds d'obligations	44 733	52 103	(48 080)	96 526	(3 347)	148 629
Dettes de croissance	11 781	7 897	(477)	13 022	11 304	16 905
Actions et fonds d'actions	45 317	39 314	155 130	32 142	200 447	71 456
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	141 195	78 812	(4 854)	4 247	136 341	83 059
Fonds et prêts hypothécaires	492	494	(229)	416	263	910
Placements privés	68 231	35 200	173 547	63 839	241 778	103 053
Placements immobiliers	17 723	12 901	71 888	(40 762)	89 611	(27 861)
Gestion des devises et fluctuation de taux de change	1 618	10 612	592	7 679	2 210	3 376
Autres revenus de placements	787	604	-	-	787	15 519
	332 058	238 694	347 017	177 294	679 075	415 988

8) Cotisations

	2021	2020
	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	71 321	72 119
Ajustements d'années antérieures	314	612
Rachats d'années de service	1 428	1 279
Cotisations volontaires	1 278	360
	74 341	74 370
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	71 321	72 119
Cotisations relatives au mécanisme d'indexation ponctuelle	8 368	8 493
Ajustements d'années antérieures	307	591
Rachats d'années de service	470	400
	80 466	81 603

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

9) Activités d'administration générale

	2021	2020
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	4 036	3 864
Déplacements et réunions	60	64
Dépenses d'exploitation	728	640
Frais externes	373	347
Honoraires des actuaires	151	179
Honoraires des auditeurs	47	46
Autres dépenses	148	148
	<u>5 543</u>	<u>5 288</u>

10) Informations additionnelles

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du Régime se situant dans les trois ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du Régime.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection de prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

11) Engagements

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui vient à échéance le 30 novembre 2024.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2022	<u>235</u>
2023	235
2024	<u>215</u>
	<u>685</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

12) Événement subséquent

Le 1^{er} avril 2022, un montant de 8 852 \$ a été encaissé à titre de cotisations de l'employeur relativement au mécanisme d'indexation ponctuelle qui est prévu à la Politique de financement du Régime. Subséquemment à la fin de l'exercice 2021, une indexation des rentes de 1,0 % a donc été approuvée conformément au Règlement du Régime pour la participation des rentiers après le 31 décembre 2004 mais avant le 1^{er} janvier 2018. Cette indexation sera accordée à la date anniversaire du début de la rente avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Le coût de cette modification au 1^{er} janvier 2021 est de 8 852 \$ sur base de solvabilité (6 803 \$ sur base de capitalisation).

13) Informations comparatives

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre la présentation uniforme avec l'exercice 2021.

COMITÉS ET PARTENAIRES

(en date du 31 décembre 2021)

Composition du Comité de retraite («CR»)

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES CORPORATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

Élaine-Annie Bédard	ÉTS
Dominique Biron	UQAC
Luc Boisvert	UQAT
Benoît Desbiens	UQAR
Guy Dufour	ENAP
Muriel Dufour	UQO
Debbie Gendron	TÉLUQ
Olivier Malo	UQTR
André G. Roy	UQ
Sylvia Thompson	UQAM
Vacant	INRS

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS :

Jacqueline Hébert
Clément Roberge

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES EMPLOYÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

François Bergeron	ENAP
Valier Chouinard	UQAM
Kim Delisle	UQAT
Louis Dufresne	ÉTS
Harold Heppell	UQAR
Marie-Flo Pelletier	TÉLUQ
André Rossignol	UQAC
Zaki Taboubi	UQ
Jessy Tremblay	INRS
Jean-François Vézina	UQTR
Rudy Vianna	UQO

MEMBRE INDÉPENDANT DÉSIGNÉ PAR LE COMITÉ DE RETRAITE :

Michel Turcotte

MEMBRES ÉLUS À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE :

Raymond Brulotte	Membre élu par les retraités et bénéficiaires (non votant)
Roland Côté	Membre élu par les retraités et bénéficiaires (votant)
Matthieu Dufour	UQAM – Membre élu par les participants actifs (votant)
Ramona Szanto	UQAM – Membre élue par les participants actifs (non votante)

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (« CE ») :

Valier Chouinard
Matthieu Dufour
Louis Dufresne, président
Olivier Malo
André G. Roy, vice-président
Sylvia Thompson

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT (« CP ») :

Luc Boisvert
Robert Ciamarro, membre externe
Matthieu Dufour, président
Debbie Gendron
Harold Heppell
Michel Lemieux, membre externe
Clément Roberge
Zaki Taboubi

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT (« CAU ») :

Raynald Bédard, membre
externe
Louis Chantal, membre externe
Benoît Desbiens, président
Guy Dufour
André Rossignol
Michel Turcotte

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (« CED ») :

Dominique Biron
Carole Chauvin, présidente, membre externe
Lyne Claude, membre externe
Roland Côté
Marielle Pausé, membre externe

PARTICIPANTS AU COMITÉ DES USAGERS :

Leen Alkhourynumeir, UQO
Hélène Allaire, TÉLUQ
Solange Audet, SPUQTR
Isabelle Barrette, TÉLUQ
Guyline Beaudoin, UQTR
Réal Beauregard, SCFP 1574
Jean-François Bégin, UQAT
Lison Bergeron, UQAC
Martine Bernard, INRS
Lucie Bilodeau, ENAP
Marjorie Blanchette, UQAR
Marie-Claude Boivin, RRUQ
Fabienne Boutin, INRS
Patrick Brazeau, ÉNAP
Guyline Corneau, UQAM
Sylvain Daigle, INRS
Guyline Dancause, TÉLUQ
Karolyne Desjardins, UQTR
Ralph Doyle, SPPUQAC
Mélissa Dufour, UQAC
Claude Fortin, FPPU
Marie-Ève Fortin, FPPU
Martine Fortin, UQO
Anick Fournier, UQAT
Josée Fournier, ÉTS
Josée Gagnon, TÉLUQ
Marcelle Gagnon, UQAT
Annie Girard, UQTR
Stéphanie Maude Heckmann, INRS
Chantal Laberge, UQAR
Michel Labranche, SCFP 1800
Dominique Lacroix, ÉTS
Annie Langlais, SPPUQAR
Sylvain Lapierre, UQAM
Hélène Larouche, ÉNAP
Isabelle Latour, UQTR
Jean-François Lavertu, ÉTS
Stéphane Lavoie, UQAC
Laura Lebel, UQAR
Véronique Leblanc, UQAM
Magali Leroy, ÉTS
Elen Maltais, ÉNAP
Natacha Marier, RRUQ
Julie Michaud, ÉTS
Danièle Parent, UQAC
Chantal Racine, SIUQ
Suzanne Rainville, ÉTS
Lyne Robert, ÉTS
Manon Rochefort, PUQ
Habimael Rodriguez Rivas, OUI
Sylvie Ross, UQAR
Nancy Roussel, TÉLUQ
Diane Saulnier, ÉTS
Chantal Schwarz, UQAM
Lucy Sicard, FUQTR, présidente
Audrey Sills, INRS
Yves Tardif, INRS
Sandra Thiffault, SPPUQTR
Marie-Ève Vachon, UQAT
Josée Valcourt, RRUQ

FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
APRÈS L'UQAM	Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal Site Web : www.apres.uqam.ca	Guy Demers 514 641-1753 Gimi.demers@sympatico.ca
APRÈS-INRS	Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique Site Web : www.apres.inrs.ca	Magella Cantin 418-873-3710 magella.cantin@inrs.ca
APR-UQAM	Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal	Monique Lemieux 514 486-8410 moniquelemieux@videotron.ca
ARENAP	Association des retraités de l'École nationale d'administration publique	Michel Auger 581 307-2554 michelauger@videotron.ca
ARTÉLUQ	Association des retraités de la TÉLUQ	Rénald Marchand, président 418-678-9788 renaldmarchand@live.ca
ARRÉTS	Association des retraitées et retraités de l'École de technologie supérieure	Anne Thibaudeau 514 238-6815 anne.thibaudeau@etsmtl.ca
ARUQAC	Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi Site Web : www.uqac.ca/aruqac/	Ghislain Laflamme 418-548-9790 aruqac@uqac.ca
ARRUQAR	Association des retraités et retraitées de l'Université du Québec à Rimouski Site Web : http://www.uqar.ca/aruqar/	André Bédard 418-722-7225 association_retraites@uqar.ca
ARUQAT	Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue	Monique Fay 819 279-4984 Monique.fay@uqat.ca
ARUQO	Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais	André Régimbald 819-776-1323 Andre.regimbald@uqo.ca

ARUQSS	Association des retraités de l'Université du Québec (siège social)	Clémence Neault 418-657-1405 clemence.neault@videotron.ca
	Site Web : www.uquebec.ca/aruqss	
ARUQTR	Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières	Joane D. Beaudin 819-379-2323 joane.beaudin@videotron.ca
	Site Web : www.uqtr.ca/asso.retraites	
APPR-UQTR	Association des professeurs réguliers retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières	Jean Roy 819-373-7027 jean.roy@uqtr.ca

PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES

Actuaires :	Mercer (Canada) Limitée	Montréal, QC
Banque :	Banque Nationale du Canada	Québec, QC
Droits de vote :	Groupe Investissement Responsable Inc.	Montréal, QC
Garde de valeurs :	RBC Services aux investisseurs et de trésorerie	Montréal, QC
Auditeurs externes :	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Québec, QC
Conseillers juridiques :	Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Montréal, QC
Conseillers juridiques :	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Québec, QC

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

Obligations canadiennes :	AlphaFixe Capital	Montréal, QC
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Canso Investment Counsel Ltd	Richmond Hill, ON
	Gestion de Placements TD Inc.	Toronto, ON
	Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Vancouver, BC
	PIMCO, LLC	New York, NY
Dette de croissance :	Bona Vista Asset Management Limited	Toronto, ON
	Brookfield Asset Management	Toronto, ON
	Canso Investment Counsel Ltd	Richmond Hill, ON
	Crescent Capital Group	Los Angeles, CA
	First National Financial Corporation	Toronto, ON
	Ninety One	Londres, Royaume-Uni
	Oaktree Capital Management L.P.	Los Angeles, CA
	Penfund Management	Toronto, ON
	Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Toronto, ON
Actions canadiennes :	Gestion de placements Eterna	Québec, QC
	Letko Brosseau & Associés	Montréal, QC
Actions étrangères :	Comgest SA.	Paris, France
	Gestion d'actifs Global Alpha Ltée	Montréal, QC
	Gestion de placements TD Inc.	Toronto, ON
	Riverbridge Partners, LLC	Minneapolis, MN
	Trivalent Investments	Boston, MA
	Unigestion SA	Genève, Suisse
Immobilier et Concessions :	Ardian	Paris, France
	BentallGreenOak (Canada) L.P.	Vancouver, BC
	Blackstone Group L.P. (The)	New York, NY
	Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC

Infrastructures :	Conundrum Capital Corporation	Toronto, ON
	Fiera Comox Partners Inc.	Montréal, QC
	Global Forest Partners L.P.	Lebanon, NH
	Praedium Group (The)	New York, NY
	Starwood Capital	Miami, FL
	TPG	San Francisco, CA
	Ardian	Paris, France
	Axium Infrastructure	Montréal, QC
	Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
Placements privés :	IFM Investors	Melbourne, Australie
	KKR	New York, NY
	Stonepeak	New York, NY
	Trencap, S.E.C.	Montréal, QC
	Ardian	Paris, France
	Blackstone Group L.P. (The)	New York, NY
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Clearspring Capital Partners	Toronto, ON
	KKR	New York, NY
	Novacap Partenaires	Montréal, QC
Siparex, Sigefi Private Equity	Lyon, France	
Terra Firma Capital Partners Ltd	Londres, Royaume-Uni	
Warburg Pincus	New York, NY	
Wilton Asset Management	Boston, MA	



2600, boulevard Laurier, bureau 600
Québec (Québec) G1V 4W1

Téléphone : 418 654-3850
Ligne sans frais : 1 888 236-3677
Télécopieur : 418 654-3854

www.rruq.ca

 **RRUQ**
Régime de retraite
de l'Université du Québec